

CLI CSM ANDRA

Assemblée Générale

Jeudi 11 décembre 2025

1. Point sur les nouvelles nominations au sein de la CLI CSM Andra (CLI)

M. le PRESIDENT.- *Début de l'audio 1 manquant.* Je salue les personnes que je n'ai pas déjà saluées. On va commencer par un point sur les nouvelles nominations et notamment par celle de votre serviteur. À la suite de la démission de Mme MADEC, M. Jean MORIN m'a fait l'honneur de me désigner comme président de la CLI Andra. Je siège donc comme président pour la première fois en assemblée générale aujourd'hui. Mme Isabelle FONTAINE, qui était membre de la CLI ANDRA, assure maintenant la vice-présidence. Voici donc les deux nouvelles nominations au niveau de notre CLI. Vous aurez affaire à moi désormais et ce n'est pas facile, je vous le dis. C'étaient là les nouvelles nominations.

2. Retour sur la journée de formation du 2 décembre (CLI) sur les nouvelles nominations au sein de la CLI CSM Andra (CLI)

M. le PRESIDENT.- Après ce point, je vais revenir sur la journée de formation qui a eu lieu la semaine dernière, le 2 décembre, à la salle Imagin'Arts de Querqueville.

Il s'agissait d'une journée de formation qui a accueilli une trentaine de participants durant la journée et qui a été menée de main de maître par M. FOOS, Mme Odile LEFAIX-VERON, M. Yannick ROUSSELET et M. (?). Je les remercie, parce que cela a été une réussite.

La journée s'est déroulée en deux temps. Le matin a été consacré au fonctionnement de la centrale nucléaire, avec une présentation très précise de M. FOOS, suivie d'un long échange de questions-réponses. Cet échange s'est fait sans idée partisane, en présence à la fois d'associations environnementales et de personnes issues du secteur nucléaire. Cela a été très instructif et formateur, notamment pour les personnes

qui ne maîtrisent pas nécessairement ces sujets. D'ailleurs, parmi les intervenants, se trouvaient M. FOOS et M. ROUSSELET, qui ont des approches différentes, mais cela a été très instructif et très bien mené.

L'après-midi a été consacré au parcours du combustible, présenté notamment par Mme Odile LEFAIX-VERON. Franchement, cela valait la peine, on n'a eu que des retours positifs. À l'issue de la journée, il a été envisagé de renouveler ce type d'action, éventuellement sur d'autres thématiques. Il est ainsi prévu, au premier semestre, après les élections du mois de mars qui pourraient entraîner un renouvellement du Bureau, on essaiera de renouveler l'opération, parce que tout le monde a été très satisfait de cette journée. Une trentaine de participants peut sembler limitée, mais si l'on rapporte ce chiffre au nombre de membres de la CLI, estimé à une centaine environ, cela reste un bon niveau de participation. Ce n'était pas acquis au départ.

Je remercie à nouveau les quatre personnes qui ont œuvré, ainsi que Gwenaëlle et les services qui ont travaillé à la réalisation de cette journée. C'était très bien organisé et il n'y a que des points positifs à en retirer.

Monsieur FOOS, souhaitez-vous dire deux mots de cette journée ?

M. FOOS.- Du point de vue du formateur, c'était effectivement très intéressant. C'est vrai que le matin, on s'est réjoui quand même que Bernard (?) fasse partie des quatre intervenants, parce qu'il y avait quand même des questions assez techniques, et lui, il a travaillé quand même quarante ans sur les réacteurs, donc il avait des réponses que l'on n'avait pas forcément, parce que c'était lui le praticien de l'affaire. Oui, cela a été une bonne journée.

Tous les quatre, nous sommes prêts à recommencer, il n'y a pas de souci.

Certaines personnes nous ont dit : « Mais quand on parle de l'atome, du noyau, etc., on n'y connaît rien non plus. » On leur a répondu que cela figurait dans le choix des thèmes, mais que cela n'avait pas été retenu. Effectivement, cela aurait été peut-être plus astucieux de commencer par le début plutôt que d'arriver comme cela directement sur les applications. Pour autant, cela s'est bien déroulé et puis, s'il faut traiter le sujet au début, il n'y aura pas non plus de souci. On a essayé de faire cela de la façon la plus grand public possible. Globalement, c'était une bonne journée et puis, du côté des formateurs, on était également contents.

Merci à ceux qui y ont assisté, qui ne nous ont pas maltraités, au contraire. (Rires).

M. le PRESIDENT.- Oui, ça va, cela a été. Juste, au départ, on vous a juste reproché de parler un peu vite sur les neutrons, les protons, quand les gens avaient du mal à suivre. Cela démarrait un peu fort dès le matin. (Rires).

M. FOOS.- Oui, c'est dur, c'est sûr.

M. le PRESIDENT.- C'est clair, la chimie, dès le matin, il fallait se la remémorer, mais c'était très intéressant.

M. FOOS.- Oui, le neutron se réveille de bonne heure, malheureusement.

M. le PRESIDENT.- Voilà, c'est cela. (Rires). Encore merci à vous.

M. FOOS.- De rien.

M. le PRESIDENT.- J'imagine que vous n'avez pas de questions sur cette journée ?

Mme DUQUENNE.- Juste pour votre information, et je vous prie de bien vouloir m'en excuser, je n'ai pas encore eu le temps de rédiger le questionnaire de satisfaction et de vous transmettre les documents. Ce sera fait avant que je parte en vacances, donc dans le courant de la semaine prochaine. Ce sera fait et vous l'aurez.

Une intervenante.- (Rires). D'accord, vous m'avez devancée. Je voulais savoir si on allait recevoir les documents, entre autres les diapositives qui ont été projetées.

Mme DUQUENNE.- Oui, vous allez tout recevoir, je vais vous faire un envoi complet.

Une intervenante.- Cela va nous être utile pour nous remémorer, mais c'était très intéressant.

Mme DUQUENNE.- Je vous remercie, mais oui, je vais vous faire un envoi complet, et, pour ne pas vous envoyer cela en plusieurs fois, je vais vous faire un package avec le questionnaire et les documents concernés.

Une intervenante.- Merci beaucoup.

Mme DUQUENNE.- Je vous en prie.

M. FOOS.- Il est vrai, quand même, qu'il faut ajouter que la réussite de cette formation est aussi liée à Gwenaëlle, qui y a passé énormément de temps. On a eu énormément d'échanges, on a eu des réunions aussi entre nous, avant, évidemment, pour ajuster tout cela. Il y avait l'organisation, il y avait le repas sur place, etc. Il a fallu tout organiser, puis tout remettre en état après. Je crois que le succès a été aussi au rendez-vous grâce à elle, il ne faut pas l'oublier.

3. Validation du compte rendu de l'assemblée générale de la CLI du 12.06.2025 (CLI)

M. le PRESIDENT.- Comme d'habitude, on va passer à la Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 12 juin 2025. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2025 approuvé.

Merci à vous.

4. Évènements survenus sur le site du CSM Andra depuis la dernière Assemblée Générale du 12.06.2025. (Exploitant – ASNR)

M. le PRESIDENT.- Ensuite, on va passer la main à l'exploitant. On va revenir sur les événements survenus sur le site d'Andra depuis la dernière Assemblée Générale du 12 juin. À vous de jouer.

M. RECARTE.- Bonjour à tous, je vais commencer par vous prier d'excuser notre directeur industriel, M. TORRES, qui n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui. Il devrait être présent à la prochaine assemblée générale, en juin.

On va démarrer par les événements survenus sur le site du CSM Andra depuis la dernière assemblée de juin. Un seul événement est survenu au CSM depuis la dernière AG de la CLI. Nous l'avons déclaré, réalisé l'information le 10 octobre dernier, et il avait été détecté lors de l'inspection de l'ASNR Caen du 17 juillet 2025.

Le sujet concernait un défaut de contrôle périodique de bon fonctionnement d'un robinet d'incendie armé, RIA. Le classement de cet événement est « Intéressant à la sûreté ». La cause, l'origine de cet événement : il s'agit d'un équipement historiquement en place, ne faisant pas l'objet d'un usage régulier. Il a été oublié dans le cadre du programme de maintenance.

En termes de conséquences, il n'y en a pas eu. Toutefois, l'équipement aurait pu être inopérant en cas de besoin, celui-ci étant identifié dans le référentiel incendie du site comme permettant une intervention rapide au même titre que les extincteurs, bien que celui-ci ne soit pas essentiel pour la mise et le maintien à l'état sûr. C'est donc un objet de première intervention.

Concernant le traitement, on a programmé un contrôle au mois de décembre, qui a été réalisé. L'équipement est fonctionnel, et on a réintégré l'équipement dans le programme de maintenance. Par ailleurs, on a ouvert — le traitement est en cours — une fiche d'action de progrès pour traiter les causes racines de l'événement, donc cet oubli de programmation dans notre programme de maintenance.

S'il y a des questions à chaque fin de présentation, vous n'hésitez pas.

Un lieutenant du SDIS.- Je voudrais savoir si vos personnels sont habilités à utiliser des RIA.

M. RECARTE.- Justement, cela fait également partie du programme derrière, puisque c'est un objet sur lequel on doit être formés.

Un lieutenant du SDIS.- Parce que qui dit RIA dit aussi équipement pour les bouteilles d'air, puisqu'on ne rentre pas dans un incendie avec un RIA sans protection respiratoire.

M. RECARTE.- Justement, pour vous répondre, il n'est pas prévu pour intervention du personnel de l'Andra a posteriori, mais si disponible sur place, une personne peut l'utiliser pour éteindre un début d'incendie, comme un extincteur, et après, ce sera utilisable plutôt par les pompiers.

Un lieutenant du SDIS.- Oui, mais plutôt pour les collègues, dans ce cas. Je préférerais cela, parce qu'une personne lambda ne s'engage pas avec un RIA sans protection respiratoire. Cela veut dire que si on utilise un RIA, c'est que l'incendie est déjà bien déclaré et que l'extincteur n'a pas pu faire effet. Et le moyen secondaire que l'on utilise ensuite, c'est le fameux RIA.

M. RECARTE.- Très bien. On a rencontré vos collègues il y a deux semaines ...

Lieutenant Potier, SDIS.- ... Oui, et je sais que le plan doit être aussi revu ...

M. RECARTE.- Parce qu'ils nous ont valorisé l'usage du RIA, mais en usage primaire, parce que, de toute façon, le personnel Andra n'irait pas intervenir a posteriori, après extension de l'incendie.

Lieutenant Potier, SDIS.- Très bien, merci beaucoup.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? On continue.

5. Inspections ASNR (Exploitant - ASNR)

M. RECARTE.- Pour le point suivant, à propos des inspections ASNR, je vais commencer par laisser l'ASNR prendre la parole pour sa présentation, mais je vais vous faire défiler les slides en fonction.

Intervenant ASNR.- Je vous remercie.

Nous souhaitons vous faire un petit retour synthétique sur les deux inspections qui ont été réalisées sur le centre, cette année. Nous pouvons passer à la page suivante, si vous le souhaitez.

La première inspection était celle du mois de mars 2025. C'était un thème « Visite générale », comme nous le disons en interne à l'ASN, c'est-à-dire qu'elle visait à balayer, par sondage, un ensemble de sujets liés à la sûreté et à la surveillance de l'environnement du Centre.

Les inspecteurs ont donc examiné les sujets des modifications et des travaux qui ont pu être réalisés pendant les derniers mois, les résultats de mesures à la suite d'une inspection avec prélèvements qui a été réalisée en novembre 2024, ainsi qu'un point sur l'avancement du plan d'action que nous avons déjà évoqué dans cette instance, issu du réexamen de sûreté de l'établissement, et un point sur la gestion des écarts.

À l'issue de cette inspection, la lettre de suite est en ligne sur le site de l'ASNR. L'ASNR considérait qu'il n'avait pas été relevé d'écart à la surveillance du Centre et de son environnement. C'est un point important pour nous. Il y a toutefois deux demandes ponctuelles qui ont été formulées. La première concerne la mise à jour du référentiel interne du Centre de stockage de la Manche. Les années passées, le rapport de

sûreté de l'établissement a été mis à jour et approuvé par l'ASNR. Il faut maintenant décliner les évolutions du rapport de sûreté dans les documents opérationnels qui servent à l'exploitation du Centre. Ces documents sont notamment les règles générales d'exploitation, le plan d'urgence interne et le document que l'Andra appelle le « Plan réglementaire de surveillance ». Il y a donc cette demande de mise à jour du référentiel interne.

Le deuxième point portait sur la prise en compte des observations. Le CSM fait l'objet d'une surveillance de ses infrastructures par des bureaux d'études extérieurs, et notamment des équipements de génie civil. Il y avait eu une demande d'une prise en compte plus claire et plus rapide de certaines observations issues de ces visites techniques.

Au besoin, je laisserai l'Andra s'exprimer, bien sûr, mais, en tout cas, l'Andra a apporté des réponses à cette lettre de suite par un courrier transmis le 14 mai 2025, dans lequel il est pris un engagement sur la mise à jour du référentiel de sûreté et sur la bonne prise en compte des observations issues des visites techniques sur les ouvrages de génie civil.

Je présente la deuxième inspection et, si vous avez des questions ensuite, je vous propose de les regrouper.

La deuxième inspection est, quant à elle, plus récente. C'est celle qu'évoquait M. RECARTE à l'instant, celle du 17 juillet 2025.

La thématique concernait le risque incendie, à la fois et à nouveau au travers du référentiel documentaire interne, ce qui est important, les consignes pour gérer un départ de feu ou un incendie, les opérations de maintenance sur les équipements qui concourent à la protection contre l'incendie, ainsi que l'examen des charges calorifiques, c'est-à-dire des matières qui peuvent brûler dans les différentes salles du Centre.

Lors de cette inspection, les inspecteurs ont aussi demandé aux équipes de l'Andra, dans le cadre de ce que l'on appelle une « Mise en situation, de mettre en place un obturateur sur un exutoire d'une chambre de drainage, afin de vérifier que les équipements sont présents et que la mise en œuvre de ce type d'équipement est maîtrisée.

À l'issue de cette inspection, en synthèse, l'appréciation de l'ASN est un petit peu différente, puisqu'on l'a qualifiée comme étant perfectible. Cela signifie, dans notre jargon, qu'il est nécessaire d'améliorer un certain nombre de points. Ce sont ces points qui sont listés ensuite et qui ont fait l'objet de demandes dans le cadre du courrier de suite de l'inspection. Il y avait à nouveau cette question de mise à jour du référentiel, notamment sur les consignes incendie. Il y avait également des questions sur les besoins en eau et le mode de gestion du réseau incendie. Il y avait une demande sur le contrôle périodique du RIA. C'est le sujet qui a été évoqué précédemment et qui a donné lieu à la déclaration d'un événement significatif, puisque celui-ci ne faisait pas l'objet des contrôles prévus. Il y avait aussi des questions sur l'amélioration du balisage de certains accès aux bâtiments, afin qu'en cas de situation incidentelle, les parcours et les points d'entrée soient clairement identifiés. Il y a également eu des échanges et une demande sur le renouvellement des formations des équipiers internes à l'Andra, afin que ces formations soient réalisées au rythme prévu. Enfin, une observation plus ponctuelle a été formulée sur la présence de quelques matières combustibles, notamment dans le bâtiment des bassins, où le principe général est de réduire au maximum les charges calorifiques présentes, et il y avait quelques éléments qui n'avaient pas vocation à être dans ces salles.

Là aussi, l'Andra a transmis une réponse en septembre 2025, dans laquelle elle présente le plan d'action prévu pour traiter ces différents points.

Voilà ce que je souhaitais signaler au titre de l'ASN.

M. le PRESIDENT.- Avant de passer aux questions, on va peut-être laisser la parole à l'exploitant, si vous avez quelque chose à rajouter.

M. RECARTE.- Non, rien de particulier. Les plans d'action sont lancés, c'est en cours, et notamment pour le RIA ou pour les autres sujets. En lien avec le SDIS, on a déjà repris contact pour améliorer cela. Juste une mention : ce n'était pas un événement significatif, mais un événement intéressant. Et concernant l'aspect formation de certains personnels, c'était notamment un défaut de suivi ou de respect du cahier des charges pour certains prestataires externes qui sont présents à demeure dans le Centre. Cela a mené à l'ouverture d'une non-conformité dans le système qualité. C'est donc traité et ils ont pu suivre cette formation avant la fin de l'année.

M. BRISSET.- Je voulais juste poser une question à l'ASNR. Quand on parle de l'essai d'obturation d'une chambre de drainage, on parle du drainage profond ou du drainage des eaux pluviales ?

Intervenant ASNR.- C'est le drainage de la membrane, en fait, le drainage de la couverture dans les chambres de drainage. C'est pour une hypothétique situation d'incendie au sein du stockage, donc pour obturer ces zones de prise d'air.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Non. On va donc pouvoir passer au point suivant.

6. Retour sur l'exercice PUI de novembre 2025 (Exploitant)

M. le PRESIDENT.- On va aborder le Retour de l'exercice qui a eu lieu le mois dernier sur le site. Je ne m'en souviens plus de la date exacte, c'était fin novembre, me semble-t-il.

M. RECARTE.- Oui, c'est cela. Concernant l'exercice Plan d'urgence interne du 21 novembre 2025, les objectifs de cet exercice consistaient à tester la mise en œuvre d'un exercice PUI pendant les heures ouvrées et d'évaluer les différents intervenants dans un scénario pour lequel le grément de l'organisation de crise reste le moyen le plus efficace pour faire face à la situation.

Le scénario de l'exercice correspondait à l'un des effets induits de la situation dite « G1 » du rapport de sûreté 2021. Le scénario prend en compte un séisme qui affecte l'ensemble des installations. Ce que nous avons ciblé, c'est l'une des conséquences de ce séisme, sans prendre en compte l'aspect séisme en tant que tel, qui conduit à l'endommagement du système de collecte des effluents du RSGE, c'est-à-dire « Réseau séparatif gravitaire enterré », qui a pour objectif de collecter les eaux de drainage issues des ouvrages de stockage.

Les circonstances de l'exercice étaient les suivantes : il s'agissait d'une inondation dans le bâtiment des bassins, précisément dans le local 220.2, à la suite d'une fuite non isolable du collecteur du réseau séparatif gravitaire enterré, ladite partie « bis », qui collecte les eaux qui s'infiltrant en bordure, en considérant une rupture nette de la tuyauterie au droit du mur Est, donc non isolable directement.

Pour les données météorologiques, nous avons considéré celles issues du retour d'expérience de la période hivernale du mois de janvier 2014, mois ayant présenté la plus forte pluviométrie de la période 2008-2017, qui avait été prise en compte dans le retour d'expérience du rapport de sûreté 2021. Cela correspond à un écoulement hebdomadaire des effluents de 20 m³ par semaine sur ce réseau.

Pour la gestion de l'exercice, les objectifs principaux dans ce cas sont d'isoler, dans la mesure du possible, l'origine de la fuite, et détourner les effluents vers une capacité de rétention adaptée, d'assurer la reprise des effluents au sol et leur transfert vers une capacité adaptée également, de gérer l'événement et l'information interne au CSM, au niveau de l'Andra et vers l'externe, notamment vers les autorités, d'évaluer la capacité à réparer la tuyauterie défailante et d'assurer, en fin d'événement, le contrôle des effluents récoltés, tant en volume qu'en caractéristiques, ainsi que le contrôle radiologique des personnels et des surfaces affectées par l'inondation.

À propos de la détection de l'événement, à 9 h 05, une remontée d'une alarme est détectée sur le système informatisé de centralisation des mesures. Ce système informe le PC sécurité de toutes les alarmes, pour des situations d'incendie ou autres, les détections sur l'installation, avec l'alarme « BAS-PRESENCE EAU LECHE FRITE BAC F », ce qui indique la présence d'effluents au sol dans le local 220.2.

À 9 h 06, l'agent du PC sécurité appelle notre bureau contrôle et surveillance, qui est notre principal prestataire, qui gère les effluents, réalise l'ensemble des prélèvements sur l'installation et assure également l'intervention immédiate dans ce type de situation, pour une demande de levée de doute sur place. À 9 h 35, il y a eu l'intervention du BCS dans le local 220.2 pour vérification et la fuite est confirmée. À 9 h 45, c'est l'arrivée du responsable environnement sur place, confirmant la présence d'eau due à une rupture non isolable de la tuyauterie du RSGE bis, avec une inondation en cours dans le local. À 9 h 46, la décision est prise par moi-même de créer le poste de commandement local et de déclencher le PUI, avec une affectation des missions auprès des agents Andra présents. Cela constitue la phase de détection.

Ensuite, concernant le traitement de l'origine de la fuite, il s'agit de l'intervention du responsable environnement et de l'équipe du BCS. Pour traiter la fuite, nous devons pouvoir l'isoler. Dans ce cadre, pour cette fuite, il est nécessaire d'intervenir en galerie pour isoler certains drains. Cela nécessitait la mise en service immédiate de la ventilation des galeries pour intervenir sur les drains contributeurs, dénommés BRS002 et BRS149. À 10 h 04, soit huit minutes plus tard, l'entrée du personnel en galerie a pu être effective.

À 10 h 08, puis à 10 h 15, le détournement des deux drains contribuant à la fuite a été réalisé. À 10 h 24, ce fut la sortie du personnel de la galerie. À 10 h 25, ce fut l'état des lieux et fut acté le détournement de l'ensemble des effluents vers le bassin de 70 m³, qui présente une capacité de rétention suffisante pour trois semaines, compte tenu des débits effectifs. À ce stade, la situation est stabilisée sur l'aspect fuite.

Concernant le sujet de la reprise des effluents au sol, il s'agit de l'équipe d'intervention, dont l'ingénieur sécurité, qui a réalisé cette action. À 9 h 50, c'est le départ vers le bâtiment des bassins. Quelques minutes plus tard, arrivée dans le local, état des lieux de la situation vers le poste de commandement local et mise en place des équipements de reprise des effluents. À 10 h 25, ce fut l'arrivée du responsable environnement et du BCS dans le local 220.2 pour assurer un appui. À partir de 10 h 39, c'est le transfert des effluents, évalués à 2 m³ du fait de la fuite, vers la cuve numéro 1, disponible pour leur récupération si nécessaire, ainsi qu'aspiration des eaux résiduelles. À ce stade, la situation est stabilisée pour les effluents répandus au sol. À 10 h 41, en parallèle, nous avons sollicité le prestataire en charge de la maintenance de ces équipements, qui a pu se rendre immédiatement disponible pour venir sur place, réaliser un diagnostic du problème et évaluer les modalités de réparation du collecteur. Enfin, à 11 h 15, ce fut la remontée de l'équipe d'intervention au PC pour procéder au débriefing.

À propos de la gestion de l'événement et de l'information : à la suite du grèvement du poste de commandement local, à 10 h 02, information de l'astreinte ASNR Caen-Lille. À 10 h 09, information de l'Andra et du département communication. À 10 h 15, ce fut le déclenchement de l'alerte générale de l'ASNR, en mode exercice, bien entendu. À 10 h 20, on a ensuite déroulé l'ensemble du processus d'information et de gestion de crise, en local et avec les autorités ainsi qu'avec l'ensemble des instances devant être informées, et avec les premiers envois de messages de suivi. Si on fait un petit retour en arrière, à 10 h 23, l'appel du prestataire a été effectué pour vérifier sa disponibilité afin d'intervenir ou, à défaut, pour réaliser un premier diagnostic. Il a pu se rendre disponible dans le quart d'heure, étant situé à proximité de l'installation. À 10 h 45, c'est la fin du diagnostic du prestataire. La réparation était possible dans l'après-midi, avec une durée estimée à environ deux heures. Le matériel était disponible chez le prestataire et pouvait être mis en œuvre rapidement. À 11 h 15, retour de l'ensemble du personnel au PC de crise. À 11 h 35, contact avec l'ASNR Caen pour demander la possibilité de mettre fin à l'exercice et transmettre le message de fin d'événement. À 11 h 45, ce fut le débriefing à chaud.

Les éléments principaux de retour de cet exercice ont permis de mobiliser l'ensemble des fonctions du PCL. Le jour de l'exercice, le personnel disponible a permis d'assurer l'ensemble des fonctions, notamment le reporting, la communication et la sécurité, etc. Cela a également permis de vérifier le bon fonctionnement global des modalités de gestion de ce type de situation. Les décisions prises ont été les bonnes et le déroulement de l'exercice s'est effectué selon un timing réaliste, ce qui était également l'un des objectifs. Il ne s'agissait pas de faire les choses trop rapidement. Notamment, concernant la ventilation des galeries, les conditions météorologiques favorables ont permis une entrée rapide, avec un niveau de radon relativement faible. Dans d'autres conditions, il aurait été sans doute nécessaire d'attendre entre une heure et une heure trente avant de pouvoir rentrer. La disponibilité du prestataire en charge de la maintenance a également pu être vérifiée.

Quelques points d'attention ressortent toutefois de cet exercice, notamment un délai d'intervention du BCS jugé trop long, alors qu'il s'agissait d'une alerte. Pour cet exercice, ils ont pris un temps certains, considérant, selon leur retour d'expérience, que certains déclenchements sont parfois intempestifs et que cela ne nécessite pas forcément d'aller vérifier tout de suite. Toutefois, en cas de fuite, une intervention immédiate sur place aurait été nécessaire. Des rappels ont donc déjà été effectués sur ces points.

Quelques incohérences ont également été relevées dans la fiche réflexe associée à cette alerte. Un travail est déjà engagé pour corriger ces éléments, notamment en lien avec la mise à jour de nos référentiels. L'information de l'astreinte ASNR Caen est intervenue avant le déclenchement de l'alerte générale ASNR, ce qui ne correspond pas au processus standard.

Enfin, on a noté des remontées d'informations multiples vers le PCL, ce qui peut générer des difficultés de compréhension, des difficultés de traitement et de prise de décision. Là aussi, on va un peu mieux « Procédurer » les choses pour qu'une voie unique de remontée d'information soit effective vers le PCL, afin d'éviter la dispersion des informations.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il des questions ou des interventions ? S'il vous plaît, présentez-vous avant vos interventions, afin de faciliter l'écriture du compte rendu. Je vous remercie.

M. BRISSET.- J'ai toujours la même question. Dans le cadre de l'exercice, est-ce que l'on a seulement affaire à des eaux pluviales, ou à une eau possiblement contaminée ?

M. RECARTE.- Sûrement contaminée, parce que le RSGE, c'est le collecteur qui prend le drainage au pied des ouvrages. Ce sont donc clairement nos effluents les plus actifs. Mais dans ce cadre-là, c'était le RSGE bis, donc la partie qui est dédiée à la récolte de certains drains qui sont perturbés par des eaux pluviales, avec une activité bien moindre que nos effluents issus directement des ouvrages. Ce sont donc au maximum quelques centaines de becquerels par litre en tritium et c'est le seul élément que l'on y retrouve.

M. le PRESIDENT.- Monsieur FOOS, vous avez la parole.

M. FOOS.- Est-ce qu'on a une idée de la force d'un tremblement de terre comme celui-là, sur l'échelle de Richter, et qui conduirait à une telle fuite ? Parce que, si c'est énorme, du type 7 ou 8, etc., il y aura quand même d'autres... Dans le cas présent, l'exercice est réalisé de telle façon que les gens arrivent tranquillement, mais s'il s'agissait d'un violent tremblement de terre... Ici, l'exercice est quand même différent.

M. RECARTE.- Je vais commencer par répondre à la deuxième partie de votre question, puis je laisserai ma collègue Catherine DRESSAYRE répondre sur la partie séisme.

C'est bien la raison pour laquelle j'ai mentionné dans l'introduction que l'on ne considérerait pas un cas de séisme, mais l'une des conséquences d'un séisme. *Début de l'audio 2 manquant.* ... de sûreté que l'on a du rejet diffus radon depuis les chambres de drainage et depuis cette cheminée, et qu'elle diffuse en fonction du vent dans l'environnement proche. C'est pour que nos opérateurs puissent accéder en respectant un seuil d'accès qui est celui qui a été utilisé pour réaliser nos études de risque, les risques aux postes de travail.

M. le PRESIDENT.- Guillaume HEDOUIN, vous avez la parole.

M. HEDOUIN.- Effectivement, merci pour la présentation de l'exercice. Il est assez limité, effectivement, ce qui permet d'avoir des retours, ce qui est logique, sur ce type d'exercice. Néanmoins, nous pouvons imaginer que, pour conduire à une rupture de ce type, cela signifie qu'à côté nous avons d'autres problématiques sur l'ensemble de l'installation. Est-ce qu'il y a déjà eu des exercices qui ont été réalisés, pas forcément en ayant simplement un point traité, mais en ayant une multiplication des points, parce que nous imaginons bien qu'en cas de séisme, ce sont de multiples conséquences qu'il va y avoir sur l'installation, et qu'il est beaucoup plus intéressant, finalement, peut-être moins de traiter un point particulier, même s'il fait remonter des éléments intéressants sur les temps ? En particulier, je vois les remontées d'informations

multiples et j'imagine le cas d'avoir plusieurs points à traiter, y compris un prestataire, par exemple, qui peut ne pas arriver parce que, de toute façon, il se retrouve lui aussi dans le séisme. Et donc, cela conduirait forcément à multiplier les difficultés. Je vois bien que, sur le plan opérationnel, en termes d'analyse et en termes de mise en place de l'exercice, c'est extrêmement complexe, mais je pense que cette complexité est intéressante à prendre en compte, à la fois parce que nous en retirerions des enseignements et, d'un autre côté, parce que nous aurions aussi, je pense, une sensibilisation et une mobilisation de l'ensemble de l'équipe sur ce qu'est une complexité d'opération de type séisme. Cela me semblerait également intéressant d'avoir ce type d'exercice.

M. RECARTE.- Cela rejoint ma réponse de tout à l'heure à M. FOOS. Nous réfléchissons à mettre en place ce type d'exercice. Après, en considérant également le risque associé à notre installation et les conséquences évaluées dans le cadre de notre démonstration de sûreté, à la suite d'un séisme qui serait au-delà de notre séisme de dimensionnement, donc potentiellement supérieur, nous ne serions pas la première installation à être « servie » par les secours, puisque nous avons un voisin qui présente des risques bien plus importants et significatifs, avec des rejets potentiellement immédiats que nous n'avons pas. Pour autant, la multiplicité des problématiques serait intéressante à traiter dans un exercice.

M. HEDOUIN.- Je pense en particulier à des éléments de ce type-là et sur le fait de devoir prioriser. Parce que là, nous avons un exercice, nous avons un incident, et nous le traitons, mais c'est « cool ». En réalité, cela ne se passe pas comme cela. C'est-à-dire qu'il y a un incident avec des incidences multiples et nous sommes obligés de prioriser, de nous dire que, soit c'est le voisin qui mobilise toutes les ressources... Mais au sein même de l'installation du Centre de stockage, il y a des priorités à définir. Cela me paraît intéressant, s'agissant des échelles de décision, de pouvoir se dire : « Tant pis pour tel point, nous devons d'abord traiter telle problématique qui nous semble la plus urgente ». Je pense que cela est intéressant, en tout cas en termes de sécurité et de prise de décision, et cela constitue une évaluation utile.

M. RECARTE.- Tout à fait. Mais nous y réfléchissons, et cela va être quelque chose à mettre en place à une échéance de quelques années, parce que cela présente clairement un intérêt.

Aujourd'hui, nous repassons déjà en boucle un certain nombre de situations existantes, qui sont prises en compte dans le PUI et dans le nouveau rapport de sûreté, et qui seront déclinées dans la mise à jour du PUI actuellement en cours. Déjà, on fait cette boucle, ensuite nous irons également tester de gros scénarios

multiples, et, dans ce cas, cela nécessitera clairement des choix. Typiquement, ce n'est pas la fuite que nous irions gérer en priorité. Pour l'illustrer, s'il y a des blessés sur site, avec un incendie qui démarre, la fuite pourrait attendre beaucoup plus longtemps.

M. le PRESIDENT.- Madame DRUEZ, vous avez la parole.

Mme DRUEZ.- J'ai cru entendre, à un moment donné, que vous avez dit : « Ce jour-là, nous avons assez de monde. » Ai-je bien entendu ? Si vous n'aviez pas eu autant de monde, cela aurait-il pu se dérouler ...

M. RECARTE.- ... Se passer différemment ...

Mme DRUEZ.- Voilà. J'ai donc bien entendu cela ? Ce jour-là, forcément, puisque vous saviez que vous alliez effectuer un exercice...

M. RECARTE.- ... Tout le monde ne le savait pas.

Mme DRUEZ.- Tout le monde ne le savait pas ? Cela laisse entendre que, dans un autre cas de figure, avec moins de monde, la situation aurait pu être différente.

M. RECARTE.- (Rires). Je me suis peut-être mal exprimé, mais en tout cas, oui, nous avons eu la chance d'avoir beaucoup de monde sur le site ce jour-là, ce qui nous a permis de tester l'ensemble des fonctions du PCL, c'est-à-dire du Poste de commandement local. En fait, chacun a pu jouer son rôle dans un monde merveilleux. Dans un autre cas, par exemple, nous avons déjà effectué des exercices le samedi matin, où nous nous sommes retrouvés à trois ou quatre personnes disponibles pour intervenir sur l'installation.

Mais notre plan d'urgence interne et les modalités de gestion sont également conçus dans ce sens. L'équipe de base pour gérer un PUI sur le CSM est composée de trois personnes : l'astreinte Andra, l'astreinte technique du BCS et l'agent du PC sécurité, auxquels s'ajoutent les secours extérieurs, autant que de besoin. Nous sommes donc censés pouvoir gérer une situation d'urgence soit à trois personnes, soit à huit ou dix.

Mme DRUEZ.- D'accord. Écoutez, merci pour cette précision, parce que cela m'avait interpellée.

M. le PRESIDENT.- Madame HOVNANIAN, vous avez la parole.

Mme HOVNANIAN.- Pour revenir un peu à ce qui a été dit précédemment, s'il y avait un séisme, il ne s'arrêterait pas au CSM. Nous pouvons donc penser que les autres INB de la Manche seraient également touchées. Cela amène à réfléchir à des scénarios dans lesquels il faudrait envisager la gestion des secours sur les trois installations, plutôt que sur une seule, et à la manière dont cela se passerait si la prise en compte devait être simultanée sur ces trois installations.

M. RECARTE.- Je ne sais pas si je laisse le SDIS répondre sur ce point.

Lieutenant Potier, SDIS.- Je voulais simplement ajouter que les infrastructures routières seraient également touchées et que les secours pourraient, dans certains cas, ne pas pouvoir intervenir du tout.

M. RECARTE.- Clairement, le jour où nous effectuerions cet exercice ou si, malheureusement, une telle situation survenait, il est certain que, pour le CSM, nous devrions gérer en interne nos blessés et assurer les premiers secours, puis attendre l'arrivée des secours externes. Comme je l'ai évoqué en réponse à la question de M. HEDOUIN, nous chercherions à traiter en priorité les problématiques majeures, c'est-à-dire les blessés, l'incendie potentiel. Quant aux fuites de l'installation, on verrait cela dans un second temps, puisque, clairement, au regard du risque que présente notre installation en termes de rejets massifs immédiats, nous n'en avons pas.

Un intervenant.- Vous pourriez éventuellement demander des informations au Japon, puisqu'il y a eu récemment un tremblement de terre d'environ 7,6 ou 9 sur l'échelle de Richter, dans le secteur de l'usine de retraitement de Rokkasho et leur site de stockage. Cela pourrait être intéressant pour vous de recueillir des informations sur la manière dont cela s'est passé.

M. RECARTE.- Nous prenons en compte les retours d'expérience de manière générale sur les événements, quels que soient les lieux où ils se produisent à l'extérieur.

M. le PRESIDENT.- Il n'y a pas d'autres questions ? Dans ce cas, nous allons pouvoir passer au point suivant.

7. Passage du CSM au statut de Zone Protégée : évolution de la gestion des accès sur site et aménagements mis en place (Exploitant)

M. le PRESIDENT.- Il s'agit du Passage du CMN au statut de Zone Protégée, et les évolutions des accès et des mises en place qui en découlent.

M. RECARTE.- Merci. Pour ce sujet, l'objectif principal du passage en Zone Protégée pour le Centre de stockage de la Manche est le renforcement de la sécurisation du site selon trois axes.

- Le premier est un axe juridique ;
- Le second est un axe organisationnel ;
- Le dernier est un axe technique.

L'origine de ce choix d'évolution correspond au retour d'expérience de certains exercices du Plan d'urgence interne qui ont été réalisés avec les forces de l'ordre, ainsi qu'à l'anticipation de demandes éventuelles qui pourraient venir des autorités pour certaines installations sensibles. Il convient notamment de prendre en compte notre proximité avec l'installation d'Orano et l'accès possible que peut offrir le CSM à cette installation.

À propos de l'aspect juridique, l'objectif principal du passage en zone protégée consiste à améliorer les modalités de contrôle d'accès au Centre de stockage de la Manche et à rendre pénalement responsable toute personne s'introduisant sans autorisation sur le site. Pour reprendre le processus, nous avons sollicité le ministère à la mi-2024 afin de demander le statut de Zone Protégée en justifiant notre besoin. Cela a conduit, environ un an plus tard, à la publication, le 11 avril 2025, de l'arrêté portant création d'une Zone Protégée pour le site. Nous avons ensuite mis en place des affichages obligatoires sur l'ensemble du pourtour du site.

Cela nécessite également la modification des conditions d'accès qui ont été mises en œuvre pendant l'été 2025. Cela rejoint également l'aspect organisationnel. Désormais, l'ensemble des intervenants extérieurs doivent systématiquement faire l'objet d'une enquête administrative, afin de vérifier l'absence

d'éléments susceptibles de porter préjudice à leur intervention sur le Centre. Cela nécessite également la modification du processus de gestion des accès pour le Centre. En termes d'évolution, nous avons mis en place un « Workflow » informatique, donc un processus informatique, permettant de gérer les accès et de transmettre les demandes à l'autorité administrative. Des pièces complémentaires doivent être fournies par les intervenants extérieurs, et nous sollicitons le COSEN pour rendre un avis dans le cadre d'une enquête administrative. Le COSEN nous transmet ensuite un avis positif ou négatif, ce qui nous permet ensuite de statuer sur la possibilité d'accès des intervenants. Nous avons également formé les agents d'Andra en charge des demandes, d'une part, et du suivi des requêtes, d'autre part. Nous devons également former les personnes amenées à nous solliciter pour effectuer ces demandes. Trois personnes sur l'installation sont chargées de formuler les demandes auprès du COSEN, afin de vérifier le passif administratif des intervenants extérieurs.

Il convient de noter que cela s'applique également à l'ensemble des agents Andra, CSM ou autres sites. Nous avons également mis à jour les modalités d'accès au CSM. Celles-ci sont en cours de finalisation, mais elles sont d'ores et déjà opérationnelles pour les intervenants extérieurs.

À propos de l'aspect technique, nous procédons actuellement à l'aménagement de l'accueil des visiteurs et des accédants, notamment pour les entreprises extérieures. Cela fait également le lien avec le retour d'expérience d'exercices réalisés, notamment avec la gendarmerie, qui nous avait proposé de renforcer la sécurisation du poste. Ces travaux comprennent la mise en place d'une séparation permettant d'isoler le poste de sécurité et les locaux techniques et informatiques, ainsi que de séparer le hall du bâtiment du PC sécurité. Ils comprennent également la suppression de la possibilité d'accès direct au PC sécurité depuis l'extérieur, avec un changement de porte et une évolution des conditions d'accès. Ainsi, désormais, cette porte sera toujours maintenue fermée. Ces travaux comprennent également le doublement des écrans de supervision, avec la mise en place d'un poste d'accueil dédié.

Le PC sécurité reste dans son local actuel, mais dans le cadre des modalités d'accès, un report de l'ensemble des alarmes de la supervision et de la vidéosurveillance est assuré, ce qui permet d'avoir sur place un suivi en temps réel des différentes alarmes.

En termes de mise en œuvre, nous avons procédé, dans un premier temps, à une étude portant sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains liés à cet aménagement. Cette étude a été réalisée à

mi-2024, afin de déterminer la meilleure organisation de cet espace, de manière à garantir une bonne visibilité et une bonne capacité d'action pour les agents du PC sécurité, sans gêner leur activité. La réalisation des travaux a débuté en septembre dernier et se termine en cette fin d'année.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il des questions ? Guillaume HEDOUIN, vous avez la parole.

M. HEDOUIN- Je vois qu'il y a une enquête administrative obligatoire pour les intervenants extérieurs. Quels types de personnels cela concerne-t-il précisément ?

M. RECARTE.- Cela concerne toutes les entreprises extérieures amenées à intervenir sur l'installation.

M. HEDOUIN- Donc, les visiteurs n'en font pas partie.

M. RECARTE.- Les visiteurs n'en font pas partie.

M. HEDOUIN- Et s'agissant de la nature de cette enquête administrative, en termes de données collectées, est-ce que cette gestion est externalisée ou est-ce une gestion interne à l'Andra ?

M. RECARTE.- C'est une gestion assurée par l'Andra. Nous disposons d'un formulaire type de recueil des données administratives et d'un dispositif conforme au RGPD permettant d'assurer que ces données sont conservées dans un cadre sécurisé et limité aux personnes habilitées à les lire et les utiliser. Ces données comprennent notamment des informations sur la personne ainsi qu'une copie de pièce d'identité. Ces éléments sont ensuite transmis au COSEN via un processus informatisé et sécurisé. Le retour se fait sous la forme d'un avis simple, indiquant si la demande est acceptée ou refusée.

M. HEDOUIN.- D'accord, il n'y a donc pas un dossier qui est suivi. Je dis cela, parce qu'il y a plusieurs dossiers. Je pense évidemment à des militants écologistes, mais, aujourd'hui, il y a du fichage, y compris parfois hors des règles. Il me semblerait donc malvenu que le fait de venir visiter ce type de site puisse conduire à ce que l'on se retrouve dans des situations de fichage ou de suivi de militants, par exemple. Cela ne concerne d'ailleurs pas uniquement les militants, puisque nous sommes quand même dans une société qui a tendance aujourd'hui à produire des fichiers, y compris certaines organisations qui le font de manière illégale, alors qu'il s'agit normalement de prérogatives relevant de services de police. Je ne souhaiterais donc pas que cela ait ce type de conséquences.

M. RECARTE.- Non, ce n'est clairement pas l'objet. Nous n'avons pas accès aux données concernant les motifs. Nous pouvons y accéder uniquement en cas de besoin réel pour faire intervenir une personne. Typiquement, si nous n'avons qu'une personne disponible disposant des compétences nécessaires, nous pouvons la solliciter sans avoir le détail de la situation, et, dans ce cas, un accès peut être accordé malgré tout. Cela reste toutefois un choix qui relève de ma responsabilité.

À propos des visiteurs, comme ils sont systématiquement accompagnés et que les visites sont limitées à des espaces ne présentant pas de risques particuliers, notamment la couverture, il n'y a pas de problématique de ce type. Comme un visiteur ne va pas venir avec sa pelleteuse pour attaquer le sol, par exemple, nous avons donc fait le choix, à ce jour, de ne pas soumettre les visiteurs à ce type de vérification.

M. HEDOUIN.- Je vous remercie de votre réponse.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Madame HOVNANIAN, vous avez la parole.

Mme HOVNANIAN.- Je suis un tout petit peu surprise. Pour moi, il y a quand même du plutonium sur le site. Je m'attendais à ce que cela soit déjà en zone protégée.

M. RECARTE.- Non, ce n'est pas nécessairement le même sujet. Nous sommes une installation nucléaire de base étant donné ce qui est stocké sur l'installation, et cela nous donne des prescriptions et des règles, notamment issues de l'ASNR, qu'il faut suivre et vérifier. Le statut de Zone Protégée vient en complément. Nous n'avons pas cette obligation au regard du risque présent sur l'installation du CSM. Nous n'avons pas de matière accessible, par exemple. N'ayant pas de source accessible présentant un risque, ce statut n'était donc pas nécessaire dès l'origine, récemment en tout cas.

M. le PRESIDENT.- Monsieur, rappelez-moi, maintenant, je l'ai oublié.

M. BROGGI- Bonjour. Je suis Patrick BROGGI. Je suis un peu embarrassé de poser cette question maintenant, mais nous parlons de Zone Protégée. Vous savez que c'est une zone sensible. Et, à propos de la sûreté générale, en ce moment, nous parlons beaucoup des drones. Je sais bien que vous allez dire que c'est un secret défense, mais nous, en tant que citoyens, nous nous posons des questions concernant l'ensemble des installations nucléaires. Voilà, c'est tout ce que je peux dire. C'est un autre sujet, mais, en même temps, cela concerne la protection. Je vous remercie.

M. RECARTE.- Vous formulez une question ? Parce que je ne suis pas sûr d'avoir...

M. BROGGI.- Ma question est la suivante : est-ce qu'il y a des moyens spécifiques de protection contre des intrusions extérieures sur le CSM, notamment par rapport aux drones ?

Un intervenant.- Autres qu'humains, oui.

M. BROGGI.- Oui, autres qu'humains.

M. RECARTE.- Clairement, pas spécifiquement. Nous n'avons pas de moyens particuliers de détection ou de protection. En revanche, nous avons des moyens d'information auprès des autorités compétentes pour gérer ces problématiques, ainsi que des dispositions spécifiques pour protéger nos personnels et nos visiteurs en cas de pénétration d'un drone ou d'un autre dispositif sur l'installation. Je ne peux pas aller beaucoup plus loin dans le détail de ce sujet.

Mais, encore une fois, le risque lié à un drone sur l'installation du CSM est relativement faible, compte tenu de l'épaisseur de protection disponible sur la couverture. C'est encore une fois davantage un sujet concernant le personnel présent et les visiteurs que le risque nucléaire lié à l'installation.

M. le PRESIDENT.- Manuela MAHIER demande la parole.

Mme MAHIER.- Bonjour à tous. Je suis encore désolée du retard de tout à l'heure. Cette question fait suite à une question qui avait été posée à la CLI d'Orano, à propos des intrusions. Nous avons le sous-préfet ainsi que le directeur de cabinet du préfet qui avaient présenté les dispositifs mis en place pour assurer la surveillance.

Beaucoup d'éléments relèvent, effectivement, du secret défense, ce qui ne permet pas d'avoir beaucoup plus d'informations. Cependant, il a plutôt été assez explicite sur les moyens de détection externes. Il existe malgré tout une surveillance des sites industriels.

Il serait peut-être utile de poser cette question plus directement à la préfecture afin d'obtenir une réponse. Il est vrai que l'actualité suscite des peurs, chacun peut le constater, et que l'on est tous inquiet par rapport à cela. Il est donc normal que ces questions se posent pour les sites de la Hague et d'autres

installations. Il y a, je crois, une CLI à Flamanville ce matin. Ce type de question pourrait également y être soulevé. Il pourrait être pertinent d'avoir une réponse plus globale de la préfecture.

M. le PRESIDENT.- Madame HOVNANIAN, vous avez la parole.

Mme HOVNANIAN.- Je suis un tout petit peu surprise, justement, de votre réponse indiquant qu'il n'y a pas de moyens spécifiques de protection vis-à-vis des drones, alors que, concernant Orano, qui se trouve à proximité, il nous est indiqué que cela est pris en compte. Je suis étonnée qu'il n'y ait donc pas plus de lien entre les deux sites.

M. RECARTE.- Ce n'est pas la même chose entre ne pas disposer de dispositions spécifiques et ne pas prendre en compte ce risque. Nous prenons en compte ce risque, mais il est très limité concernant une intrusion par drone sur l'installation. Comme je l'ai indiqué précédemment, cela concerne principalement le personnel et nos visiteurs, pour lesquels cela peut représenter un risque. Nous échangeons beaucoup à propos de ces sujets. Mais le risque est, encore une fois, très limité pour le CSM. La préfecture ne nous a pas prescrit de mesures particulières concernant la surveillance des drones ou d'autres sujets.

Mme DRUEZ.- Oui, en fait, lorsque vous dites cela, il s'agit d'un risque limité pour le CSM par rapport à la population environnante. Même si quelque chose survenait, il n'y aurait pas beaucoup de dégagement radiologique ou d'autres effets. C'est bien cela qu'il faut comprendre.

M. RECARTE.- Clairement, dans nos scénarios, on prend en compte la chute d'un avion sur l'installation, qui n'induit pas de risque ou d'impact particulier. S'agissant du drone, on ne prend pas spécifiquement ce risque-là en compte. Pour autant, on en tient compte, on informe, on gère le personnel et les visiteurs, et on les protège.

8. Étude écologique en vue de la suppression de certaines placettes de la couverture (mises en place initialement pour étudier l'impact de la végétation sur la couverture (Exploitant))

M. le PRESIDENT.- C'est bon, on va pouvoir passer au point suivant : il s'agit de l'Étude écologique en vue de la suppression de certaines placettes de la couverture, qui ont été mises en place initialement, pour étudier l'impact de la végétation sur la couverture. On va laisser la parole à l'exploitant.

M. RECARTE.- C'est un sujet en cours que nous souhaitons évoquer avec vous. Il a déjà été brièvement évoqué lors de l'assemblée générale de la CLI de décembre 2023. Et comme nous parlons régulièrement du suivi de la faune, de la flore et autres, cela nous a semblé intéressant de le partager aujourd'hui avec vous.

L'objectif initial de l'installation des placettes correspond à une étude lancée pour le compte de l'Andra par le laboratoire Géophen de l'université de Caen, sur la période 2007-2008. Cette étude visait principalement à prévoir l'évolution probable du couvert végétal et des sols associés, à différentes échelles de temps, jusqu'à 300 ans, dans l'hypothèse d'un entretien réduit, voire nul. Cela signifie que nous considérons une situation dans laquelle nous n'entretiens plus le couvert végétal et où nous laissons la nature évoluer.

Le traitement des données doit permettre de réaliser un diagnostic sérieux de l'état du milieu et de la végétation depuis l'engazonnement, et de vérifier si l'évolution observée est compatible en l'état avec les exigences de sûreté de la couverture. L'objectif est d'évaluer si l'évolution de la faune et de la flore sur l'installation pourrait introduire des biais, des défaillances ou des évolutions non souhaitées, notamment en dégradant la membrane bitumineuse qui assure l'étanchéité de l'installation.

Cela nous a conduits à la mise en place de placettes pour expérimentation et le suivi du développement faune-flore depuis 2008. Vous voyez ici une image avec le positionnement des placettes. Il y en a 24. Certaines sont en tonte annuelle, c'est-à-dire qu'on les laisse pousser durant l'année et qu'on les tond une fois par an, tandis que d'autres sont laissées en friche, sans entretien particulier. Chaque placette représente chacune environ 100 m². Les emplacements ont été justement choisis afin de couvrir différentes expositions au soleil, à la pluie et au vent, et donc afin d'observer différentes conditions d'évolution de la faune et de la flore.

Les emplacements ont été choisis pour avoir différentes expositions au soleil, à la pluie et au vent, et observer différentes conditions d'évolution faune-flore.

Depuis cette époque, des relevés et des inventaires des développements faunistiques et floristiques sont réalisés chaque année, jusqu'à 2023, où nous avons marqué un point d'arrêt à ce suivi annuel. En effet, concernant le dernier bilan réalisé sur la période 2008-2023, nous avons fait un retour d'expérience un peu

particulier avec les équipes de la Direction Sûreté Environnement Filière, à partir du bilan global du suivi faune-flore de la couverture du CSM. Ce bilan a été jugé satisfaisant quant à l'atteinte des objectifs initiaux de l'étude. En synthèse, le couvert végétal évolue naturellement vers un fourré sans action de l'homme, puis une régression est observée pour les différentes espèces prairiales, ce qui se traduit par une progression des espèces de lande ou de boisement. En d'autres termes, nous partons d'un sol engazonné qui évolue vers de la prairie, puis vers des landes, telles que celles situées à proximité immédiate, à Digulleville ou autres, et vers un système de boisement avec des espèces arbustives.

Lors de l'analyse de ce bilan, un risque a également été identifié pour la couverture, lié au développement racinaire de certaines espèces. Le texte précisait que, sans action de gestion, fauche ou tonte, l'installation et la maturation d'un boisement constitueraient un risque notable à moyen terme, entre 10 et 20 ans, ou à long terme, au-delà de 20 ans, pour la pérennité de la couverture. C'est-à-dire, de manière assez simpliste, que des arbres se sont installés sur certaines placettes, que le système racinaire est en train de se développer et que, si nous n'intervenons pas dans les 10 à 20 ans à venir, nous risquons d'avoir une dégradation, donc un percement à terme de la géomembrane.

Par ailleurs, des espèces protégées, donc des fleurs et des oiseaux, sont déjà présentes sur la couverture, et il n'est pas souhaitable, pour un entretien nominal du couvert végétal, que d'autres espèces puissent s'installer durablement.

Un autre point est également à prendre en compte, en lien avec l'avancement des études de pérennisation de la couverture : comme nous l'avons déjà présenté lors de plusieurs assemblées générales de la CLI, nous avons un projet de pérennisation de la couverture, notamment de remaniement de l'ensemble des talus. Ces talus devront donc être repris à moyen terme. C'est une action nécessaire avant la demande de passage en phase de surveillance de l'installation. Il était donc préférable d'étudier rapidement le retrait de l'ensemble des placettes localisées, c'est-à-dire de ne pas attendre trop longtemps que des espèces protégées s'installent sur ces placettes, ce qui rendrait leur retrait encore plus compliqué, puisque, dans le cas présent, nous sommes certains de devoir réaliser cette action.

À ce stade, à la fin de 2023, il a été établi qu'il est nécessaire de traiter les placettes. Néanmoins, nous ne pouvons pas les retirer de manière brutale et sans réaliser des analyses préalables, notamment en considérant la présence d'espèces protégées. Un cadre réglementaire reste à préciser s'agissant des

modalités de retrait et de traitement. Il est nécessaire de définir les éventuelles mesures à mettre en place, donc le fameux ERC, « Éviter, Réduire, Compenser », avec un objectif principal visant à rester dans les thématiques Évitement/Réduction, et de ne pas aller vers de la compensation.

Pour ce faire, nous avons mis en place une prestation d'études écologiques avec deux objectifs : étudier les modalités de retrait des placettes, qu'elles soient arbustives, prairiales ou celles en transition, et vérifier si les dispositions actuelles d'entretien du couvert végétal sont adaptées à la faune et à la flore présentes.

Les principales conclusions de l'étude écologique réalisée sont les suivantes : concernant la flore, la gestion floristique est favorable à l'habitat des pelouses acidophiles qui constituent l'ensemble des végétations du site, donc l'engazonnement. Une gestion de tonte régulière est favorable aux enjeux floristiques. Même les espèces protégées de fleurs présentes sur l'installation apprécient finalement d'être tondues, coupées régulièrement, parce que cela favorise leur développement. Il n'y a pas d'enjeu particulier, d'un point de vue floristique, sur les placettes. Il n'y a donc pas d'espèces protégées, en flore, présentes dans les placettes.

Concernant la faune, la suppression totale des placettes de végétation entraînerait la destruction de l'habitat, voire d'individus, de plusieurs espèces protégées, dont certaines présentent un enjeu fort. Il est envisageable de conserver un habitat favorable aux espèces actuelles tout en respectant les contraintes techniques du CSM. Enfin, en parallèle, le maintien de cette gestion d'arbustes et de haies arbustives serait nécessaire afin d'offrir des sites de nidification. En d'autres termes, il s'agit d'installer de nouvelles placettes ailleurs, ou de nouveaux espaces arbustifs à proximité du Centre, afin de réduire l'impact et de rendre cet habitat disponible.

Concernant les préconisations de mesures, la première concerne le respect du calendrier des sensibilités des espèces. C'est une action déjà permanente et qui le sera d'autant plus à l'avenir, c'est-à-dire ne pas abattre des arbres ou retirer des espèces pendant les périodes de fort impact sur les populations d'oiseaux, notamment.

Le second point concerne la nécessité de planter de nouvelles zones arbustives : c'est l'action de réduction avant d'entamer tout type de retrait.

Le troisième point consiste à relocaliser des placettes actuellement situées sur les talus du CSM, sur la partie sommitale, qui, elle, ne sera pas impactée par les travaux de pérennisation, et ainsi de maintenir une superficie équivalente de placettes prairiales, ici pour une espèce d'oiseau en particulier.

Ensuite, il s'agit de procéder au retrait des arbustes présents au sein des placettes, ce qui va entraîner la suppression du risque pour la couverture. Et en dernier lieu, la mise en place d'une fauche d'entretien par secteur de placettes prairiales, ce qui a pour objectif de limiter le développement d'espèces arbustives. On envisage de faire une fois par an la fauche d'un quart de ces placettes prairiales qui resteront sur la couverture, pour maintenir une surface nécessaire et pouvoir toutefois l'entretenir par morceau.

Concernant la programmation des actions de traitement à la suite de l'analyse de ces résultats : en premier lieu, nous avons ouvert un dossier de modification pour définir le cadre de réalisation, et notamment les dispositions de protection de la géomembrane qui seront à mettre en œuvre lors du retrait des placettes arbustives.

Il va s'agir de définir la zone de réimplantation de surfaces arbustives avec des partenaires externes, parce que sur le Centre, nous n'avons pas ou trop peu de surfaces disponibles pour planter des arbustes, bien entendu, et d'en programmer ensuite la réalisation, donc aussi tôt que possible.

En troisième point, il s'agit de procéder à la relocalisation des surfaces de placettes prairiales sur la partie sommitale de la couverture, et on va le faire durant l'année 2026.

On va programmer le retrait des placettes arbustives, ce qui ne sera pas fait avant l'hiver 2026-2027, le temps que l'on ait pu mettre en place de nouveaux espaces avec des arbustes. Il faut y intégrer l'examen du développement racinaire. Là aussi, l'objectif est de prendre un REX du retrait de ces placettes, du retrait de ces arbustes, pour conclure totalement et clore l'étude initiale du GIPHEN. En second point, il y a la question des dispositions de protection et de remise en état de la couverture : puisqu'on va enlever des arbres, il faudra remettre en état la couverture du CSM.

En dernier lieu, il va falloir intégrer les nouvelles dispositions de fauche des placettes prairiales.

C'est aussi un mot ouvert que je vais vous faire passer aujourd'hui. Nous sommes à la recherche d'espaces pour installer des espèces arbustives. N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez des espaces

qui pourraient accueillir notre réduction et qui auraient une forme de pérennité durant plusieurs dizaines d'années, parce que l'idée consiste aussi à faire de la réduction, de réimplanter des espèces pour que cela s'inscrive dans la durée.

M. le PRESIDENT.- Mme DRUEZ demande la parole.

Mme DRUEZ.- Dans quelle zone souhaitez-vous trouver ces espaces ? Est-ce que Urville-Nacqueville convient ou pas ?

M. RECARTE.- En fait, nous avons un cercle.

Un intervenant.- Ou hors La Hague, oui.

M. RECARTE.- Non, nous n'allons pas aller en dehors de La Hague. En gros, ils nous ont donné des prescriptions. Ce que vous voyez affiché à l'image, la zone rouge, c'est la proximité immédiate du Centre. L'objectif de réduction serait d'apporter un équivalent, c'est-à-dire que, puisque nous retirons 100 m², nous remettons 100 m². La zone verte, c'est 1,5 fois la surface équivalente, mais le problème de cette zone verte, c'est que nous avons un gros voisin, la zone industrielle de Digulleville. Il semblerait qu'il y ait quelques terrains à récupérer dans cette zone-là.

Mme DRUEZ (hors micro).- Inaudible

M. RECARTE.- La zone verte, c'est 1,5 fois, et quand nous sortons de cette zone verte, c'est deux fois la surface, en termes de réduction que nous devons porter pour pouvoir retirer les placettes. Nous pouvons donc aller au-delà de cette zone en essayant toutefois de rester à proximité dans les communes limitrophes de notre installation, donc Digulleville, Omonville-la-Petite, Omonville-la-Rogue, Herqueville, globalement le territoire limitrophe.

M. le PRESIDENT.- Guillaume HEDOUIN a la parole.

M. HEDOUIN.- Cela démontre encore qu'à la fin, la nature gagne. Nous savons que les milieux climatiques sur notre secteur conduisent forcément à un boisement. Je l'ai déjà dit plusieurs fois dans cette CLI, nous ne pourrons pas éviter qu'il y ait des arbres et que cette membrane soit dégradée. Cela, c'est la réalité des choses. Scientifiquement, c'est le constat que nous avons à faire. Nous savons très bien que cela

va arriver, effectivement sur des durées qui sont relativement courtes. Cela arrive vite, et cela pourrait en plus être accéléré par les phénomènes de changement climatique, avec davantage de pluviométrie, des températures plus élevées à certaines périodes, donc une accélération de ces phénomènes-là.

Cela pose effectivement question sur la pérennité de l'ensemble de l'installation. Et derrière, quand nous voyons les tests, par exemple avec les tuiles, ce sera la même chose. L'ensemble de ce que nous essayons de mettre en place pour contenir, réduire, faire en sorte que cela reste dans cet enclos et dans ce talus, cela finira forcément par échouer. C'est-à-dire qu'à un moment donné, il faut peut-être changer d'approche et ne pas considérer que nous allons maintenir l'état actuel, parce que cela n'est pas possible.

Et, sur la durée de surveillance du CSM, il y a à l'intérieur de ce stockage des matériaux qui doivent être retirés, parce qu'ils ne sont tout simplement pas compatibles avec la durée de vie de l'installation. Cela, je pense qu'il faut le dire clairement. Il faut que ce qui est aujourd'hui stocké soit compatible avec ce que vous dites aujourd'hui, c'est-à-dire que cette couverture va se dégrader irrémédiablement et que, par conséquent, nous ne pouvons pas stocker à l'intérieur des matériaux qui seraient incompatibles avec ce que vous venez de nous dire.

M. RECARTE.- Il y a plusieurs questions et plusieurs réponses, je pense, et des réponses que nous vous devons. Je ne vais peut-être pas répondre à tout. Pour autant, je ne vais pas non plus utiliser les mêmes termes que les vôtres, mais je vais essayer d'être assez synthétique. Il y a deux notions de temps qui sont importantes à avoir en mémoire. Je pense que vous les avez, mais nous allons les repreciser.

Nous ne sommes pas encore passés en phase de surveillance de l'installation. Globalement, aujourd'hui, l'objectif, c'est 2040. Durant cette phase de surveillance, l'Andra sera présente pendant les 300 ans qui sont aujourd'hui prescrits et le maintien en état de l'installation sera poursuivi. Cela signifie que l'installation d'arbres sera empêchée et que la dégradation ou l'évolution de la couverture sera suivie et réparée si besoin.

Concernant le changement climatique, nous le subissons comme beaucoup. Nous réalisons des études et nous utilisons les données issues de modèles climatiques à moyen et à long terme, mille ans ou plus, pour faire évoluer nos dispositions. Spécifiquement pour la pérennisation de la couverture, cette problématique est prise en compte. C'est notamment l'un des sujets qui choquent ou qui posent un problème

dans les réflexions d'aujourd'hui. L'une des dispositions qui a été envisagée consiste à apporter des matériaux minéraux sur cette couverture plutôt que de laisser la végétation se développer librement, car ces matériaux sont moins sensibles aux changements climatiques, notamment à l'érosion. La terre végétale, qui se fissure en temps de sécheresse, s'écoule très bien sur des pentes avec des géomembranes. Clairement, ce sont des dispositions qui sont étudiées, qui seront proposées, qui seront analysées et qui, pour celles qui seront retenues, seront validées et partagées avec nos différents partenaires, que ce soit le public, les acteurs territoriaux ou l'ASNR, bien entendu, puis mises en œuvre à terme pour permettre le passage en phase de surveillance de cette installation.

À propos du sujet des matériaux qui seraient à retirer de l'installation, je ne vais pas vous apporter de réponse. Nous avons encore une fois apporté certains éléments lors de la CLI de juin dernier. Nous n'allons pas « Refaire le match » maintenant. Nous sommes en train de poursuivre le travail sur ces sujets. Nous prenons le retour d'expérience en France, à l'étranger, de ce qui se fait, de ce qui a pu se faire, et de ce qui se fera, et nous le comparons à des scénarios d'évaluation des risques à long terme. Ainsi, le retrait ou le non-retrait sera validé par l'ASNR à terme. C'est l'objet de demandes fortes qui sont aujourd'hui présentes dans nos prescriptions pour le prochain réexamen de sûreté 2029. Notre objectif, c'est d'apporter les éléments de réponse favorables et défavorables sur le traitement de ces sujets pour l'analyse de l'ASNR et le partage avec eux.

Je pense avoir fait globalement le tour. Catherine, as-tu quelque chose à ajouter ?

M. le PRESIDENT.- M. LAFFORGUE-MARMET souhaite intervenir.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je répéterai les propos tenus par M. RECARTE à l'instant : pour l'ASNR, il est effectivement important d'avoir un suivi de la couverture et puis, lorsqu'il y aura fermeture du Centre, de s'assurer que les déchets qui sont stockés le sont dans des conditions sûres. Effectivement, concernant le fait qu'il faille ou pas retirer certains types de déchets présents dans le Centre et à propos de la question sur les risques qui sont portés par la couverture, ce sont un certain nombre de questions que nous avons posées dans le cadre du réexamen et qui ont donné lieu à des prescriptions, comme l'a indiqué M. RECARTE. C'est un sujet que nous suivons attentivement et nous nous inscrivons dans des échelles de temps qui vont au-delà d'une génération humaine. Effectivement, je pense que nous pourrions reparler de cela dans un siècle. Je ne suis pas sûr que nous serons là, mais, en tout cas, c'est de cette échelle de temps

dont il s'agit. Ce sont des échelles de temps qui sont celles du réexamen, de la possibilité ou non d'évacuer certains déchets.

Et puis, à propos des trois siècles pour la durée de la phase de surveillance, là encore, il y a des discussions à avoir entre l'ASNR et l'ANDRA. Mais, effectivement, à un moment donné, s'il devait y avoir un passage en phase de fermeture, ce sont évidemment des éléments qui seront examinés. Mais là, je m'engage pour des générations.

M. le PRESIDENT.- Monsieur CROCHEMORE, vous vouliez prendre la parole ?

M. CROCHEMORE.- À propos de cette question de végétation, est-ce qu'il y a un retour d'expérience concernant la forêt d'Argonne où, en 1914-1918, de grandes quantités de munitions ont été dispersées, qu'elles aient explosé ou non, sur l'ensemble du terrain ? Pendant quelques décennies, la végétation n'a pas poussé, puis elle s'est développée sans intervention humaine, puisqu'il n'est pas prudent de s'y aventurer encore aujourd'hui. Est-ce qu'il y a un retour d'expérience concernant ces zones autour de Verdun, où les combats ont été sévères et où la présence de munitions non explosées empêche toute présence humaine ?

M. RECARTE.- Spécifiquement, concernant cette forêt, je ne peux pas vous répondre, parce que je n'ai pas cette information. En revanche, concernant les retours d'expérience, ils sont pris sur des évolutions forestières dans des zones particulières. Je vais prendre un exemple sans évoquer nécessairement Tchernobyl, mais plutôt des tumulus en Corée du Sud, qui ressemblent un peu à ceux que l'on a sur le Centre. Les anciens rois étaient enterrés dans des structures qui ressemblent à ce que nous avons réalisé au CSM. Il y a donc là des retours d'expérience qui peuvent être mobilisés. Des éléments sont étudiés par rapport à cela, parce qu'il s'agit de réels tumulus empierrés, qui ont été recouverts de terre et sur lesquels des arbres se sont implantés. La question se pose de la stabilité de ces structures à long terme. Certains retours d'expérience sont utilisés sur des thématiques similaires. Mais, s'agissant de votre question précise, je ne peux pas répondre.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Non. Nous allons passer au point suivant.

9. Audit triple certification Agence (septembre-octobre 2025) et focus sur les sujets audités au CSM (Exploitant)

M. le PRESIDENT.- Nous allons aborder l'Audit triple certification Agence, septembre-octobre 2025, avec un focus sur les sujets audités au CSM. Je laisse encore la parole à l'exploitant.

M. RECARTE.- À propos de ce point particulier, nous avons souhaité l'évoquer avec vous, parce qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un sujet que nous faisons remonter en CLI. Nous parlons moins de becquerels dans ce cas, mais il nous semblait important de préciser qu'au-delà de la surveillance apportée par notre autorité de sûreté, donc l'ASNR, nous avons également, au niveau de l'ANDRA en général, des objectifs de vérification, de respect normatif, qui nous apportent un suivi et une surveillance particuliers.

Dans ce cadre, l'Audit de triple certification de l'Agence est réalisé régulièrement. Cette année, en 2025, il s'agissait d'un audit de renouvellement de la triple certification de l'ANDRA. Annuellement, nous avons des audits de suivi et de vérification, mais cette année, il s'agissait du renouvellement de cette triple certification.

L'objectif est de vérifier que nous sommes en conformité et que nous respectons les trois systèmes de management pour lesquels l'ANDRA est certifiée. Le premier concerne la qualité, avec l'ISO 9001, version 2015. Le second concerne le management environnemental avec l'ISO 14001, également version 2015. Le troisième concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail, avec l'ISO 45001, version 2018.

L'organisme auditeur était l'APAVE cette année. Le périmètre de l'audit a couvert l'ensemble des activités de l'agence et tous les sites. Chaque site a fait l'objet de plusieurs jours d'audit sur l'ensemble des thématiques portées par le système de management. La période d'audit s'est déroulée entre le 24 septembre et le 3 octobre 2025.

Je ne vais pas entrer dans le détail de tous les sujets audités, mais vous apporter une vision globale du déroulement.

La première partie de l'audit a visé le siège, avec l'ouverture de l'audit, bien entendu, les modalités de pilotage de l'agence et de l'ensemble des activités, ainsi que l'évaluation du processus d'audit interne, parce qu'au-delà de la surveillance de l'ASN, de la surveillance des audits et de la conformité au système de

management, nous avons également des processus d'audit interne, pour vérifier en interne que nos processus sont respectés, et c'est audité.

La seconde journée a été consacrée à l'organisation et au pilotage du projet CIGEO, qui constitue un sujet majeur pour l'ANDRA aujourd'hui, et cela va le devenir de plus en plus. L'audit de l'organisation globale et son pilotage a été réalisé.

Le troisième jour, ont été passés en revue les domaines en lien avec l'environnement, au niveau siège, et sa déclinaison ensuite pour l'ensemble des services de l'ANDRA : la sécurité, le support scientifique et technique – en gros, nos équipes de recherche et développement qui portent ces sujets – et le système de management intégré au niveau agence.

Le quatrième jour a été dédié à l'audit du Comité social et économique. Là aussi, nos instances représentatives sont auditées : la manière dont elles fonctionnent, dont elles sont utilisées, la façon dont les informations remontent. Et enfin, à propos de ce quatrième jour, il a été aussi procédé à l'audit des six processus de l'agence. Les processus sont un outil du système de management intégré, qui visent à faire fonctionner certains points spécifiques de pilotage. Nous, par exemple, nous dépendons, du côté du Centre Manche, du processus 4, qui est le maintien en condition opérationnelle des installations.

Les journées 5 à 7 ont été dédiées aux audits des sites. Nous allons faire un petit focus sur le CSM ensuite.

Et le huitième jour a été une matinée de restitution de l'ensemble des points audités lors de cette semaine et demie.

En particulier pour le CSM, je veux surtout attirer votre attention sur le fait que cette année, nous avons eu deux jours et demi d'audit sur site. Habituellement, nous avons à peine une journée réalisée. Donc cela a été aussi un peu un challenge pour nous, parce nous avons été « épluchés » sur toutes les thématiques suivies et réalisées sur le site.

En particulier, au jour 5, nous avons fait l'accueil du site et l'établissement du plan de prévention de l'auditeur, la présentation du site, les modalités de gouvernance et de pilotage de nos activités, le système de management intégré, mais là, nous descendons d'un cran, puisque c'est au niveau local. Il s'agit de :

comment nous déclinons les prescriptions qui sont faites par le siège de l'ANDRA et comment nous les déclinons sur notre installation, avec des aspects sur le pilotage, la gestion des compétences, et notamment la veille réglementaire.

Au jour 6, nous avons poursuivi sur la partie système de management intégré, mais sur les thématiques en lien avec la surveillance des prestataires externes et le traitement des écarts et des non-conformités. Nous avons procédé à une visite de site, notamment concernant les aspects sécurité, risques pour les personnels, maintien en état de l'installation, propreté. Et puis, l'après-midi, nous avons basculé sur les sujets de maintenance et de modification de l'installation. Nous avons terminé par le management environnemental.

C'est déjà un crible de nos spectres d'activité sur deux jours qui est assez large.

Quant à la dernière journée d'audit au Centre, nous sommes allés sonder le management de la santé, de la sécurité et de la radioprotection, les modalités de suivi de la sûreté de l'installation et, en particulier, le cycle décennal et le pilotage des études associées aux différentes prescriptions, les modalités d'archivage, de mémoire et de communication. Et enfin, nous avons eu la restitution de l'audit en fin de cette troisième journée.

Au global, ce qui ressort de cet audit de renouvellement : l'Andra, dans son ensemble, a obtenu le renouvellement de la triple certification. Le système de management étant adapté au domaine d'activité et au périmètre défini, il n'y a pas eu de non-conformité relevée lors de l'audit. Et surtout, au niveau CSM, ce qui est relativement satisfaisant pour nous — alors moins à propos de la partie incendie, comme l'a évoqué l'ASN tout à l'heure —, mais en tout cas, à propos du management intégré en général, le bilan est vu comme très satisfaisant par l'auditeur. Et nous avons toutefois quelques points, quelques pistes de progrès ou des axes d'amélioration à traiter. Nous avons maintenant reçu le rapport et nous allons engager l'ensemble des actions pour traiter ces points sensibles, ces axes d'amélioration, durant l'année à venir.

M. le PRESIDENT. - Y a-t-il des questions sur ce triple audit ? Non. On va donc passer au point suivant.

10. Point sur le travail sur la mémoire de l'Andra (où en est l'Andra ?) (Exploitant)

M. le PRESIDENT.- Le point suivant aborde le devoir de mémoire, la mémoire de l'Andra.

M. RECARTE.- Le devoir. Je vais passer la main à mes collègues, Catherine DRESSAYRE et Marie-Pierre GERMAIN, qui vont vous présenter ces sujets.

M. FOOS.- Qu'est-ce que représente cette espèce de logo jaune ? C'est nouveau ?

Mme GERMAIN.- Oui, la charte graphique a été revue et nous avons cette nouvelle charte depuis une année maintenant. Je dirais que cela représente la Terre. Il y a beaucoup de jaune.

Mme DRESSAYRE.- Ce n'est pas une galerie souterraine ?

Mme GERMAIN.- Ce n'est pas une galerie souterraine. Libre à chacun ensuite d'imaginer ce qu'il veut.

Mme DRESSAYRE.- Bonjour à tous. À propos de la partie mémoire, nous vous proposons une présentation à deux. Je vais commencer.

La conservation et la transmission de la mémoire constituent une nécessité. La nécessité de préserver la mémoire et de la transmettre concernant les centres de stockage est apparue dès les années 80 pour le centre de la Manche. Ce sujet est apparu en lien avec les échelles de temps du stockage.

L'objectif de préserver et de transmettre la mémoire repose sur un premier axe, qui consiste à fournir des informations et des connaissances à 15 à 20 générations futures d'exploitants, globalement autour de cette échelle de 300 ans, pour plusieurs raisons : comprendre et connaître le site et son contenu, pour pouvoir le surveiller et pour comprendre les phénomènes observés, pour permettre de réaliser des actions correctives si nécessaire, et pour permettre de prendre des décisions concernant l'avenir du site.

Cette obligation est prescrite par l'Autorité de sûreté depuis 1985, dans les prescriptions techniques du centre de la Manche datant de 1985. Il s'agit d'une nécessité en matière de sûreté et il s'agit également de permettre une liberté d'action pour les générations futures.

Le deuxième axe consiste à informer le public de l'existence de l'installation et des risques résiduels à long terme.

Le dispositif mémoriel défini par l'Andra comprend deux volets. Le premier correspond à une solution passive, avec le dossier détaillé de mémoire, que nous appelons dans notre jargon le « DDM ». Il s'agit d'un corpus documentaire nécessaire à l'exploitant pour assurer l'exploitation et la surveillance du stockage, et de son impact sur l'environnement, pendant toute la durée de la phase de surveillance.

Le deuxième axe concerne le dossier synthétique de mémoire. Ce dossier synthétique est destiné au public, en premier lieu aux riverains, et plus spécifiquement au-delà de la phase de surveillance. Il contient des informations concernant le stockage, les inventaires des déchets, les risques résiduels potentiels au-delà de la phase de surveillance et des propositions de premières mesures de protection à mettre en œuvre si nécessaire.

Un troisième axe, qui n'est pas encore en place à ce jour, consisterait en une inscription future au cadastre ou, à plus long terme, en une demande de servitude d'utilité publique.

Au-delà de cette solution passive, il existe une solution dite « Active », fondée sur des actions de transmission orale. Il s'agit d'actions de communication. Par exemple, il peut s'agir de ce qui nous réunit aujourd'hui, puisque les Commissions locales d'information en font partie. Les journées portes ouvertes permettent également au public de visiter le centre d'Andra. Il existe aussi des visites régulières, des expositions et le groupe mémoire. S'y ajoutent des actions de formation, des innovations, des réflexions, des appels à artistes, etc.

Depuis 2010, au-delà de ce cadre, l'Andra a créé un programme mémoire, à propos duquel je vais passer la main à Marie-Pierre.

Mme GERMAIN.- Bonjour à tous. Ce programme mémoire repose sur quatre piliers. Le premier concerne la documentation réglementaire, avec le dossier détaillé de mémoire et le dossier synthétique de mémoire, et les archives.

Le deuxième concerne les interactions sociétales.

Le troisième concerne la collaboration internationale, notamment avec l'Agence pour l'énergie nucléaire.

Le quatrième concerne les études et les recherches menées sur différents types de matériaux, comme du papier permanent – on en reparlera tout à l'heure – des stèles en pierre, des céramiques ou des disques en saphir. Ce sont des matériaux sur lesquels nous menons des études.

Comme vous le voyez, ce programme mémoire, si on regarde ce « Nuage de mots », fait intervenir plusieurs disciplines : les archives, les matériaux, mais aussi l'archéologie ou la sémiologie, la sémiologie étant la discipline qui permet d'étudier les systèmes de communication.

À propos des interactions sociétales dont j'ai parlé tout à l'heure, elles peuvent se faire par différents moyens, notamment via le groupe mémoire, puisqu'il existe des groupes mémoire pour chaque site de l'Andra, c'est-à-dire dans la Manche, dans l'Aube et en Meuse/Haute-Marne. La mémoire passe également beaucoup par l'art. À ce titre, l'Andra a organisé trois appels à projets "Art et mémoire" en 2015, 2016 et en 2018-2019. À ce titre, les membres de nos groupes mémoire avaient collaboré pour le prix du jury.

Il y a également eu deux résidences « Prospectives graphiques » avec le Signe. Le Signe est un Centre national de graphisme situé à Chaumont, en Haute-Marne.

J'en parlerai plus tard, mais il y aura une exposition intitulée "Mémoire pour le futur". Il s'agit d'une exposition itinérante, qui parcourra la France à partir de juin 2026. J'y reviendrai plus longuement ensuite.

Enfin, l'Andra a également publié une collection de livres. Un quatrième ouvrage est en cours de réalisation et concerne les matériaux.

Mme DRESSAYRE. - Je vais reprendre la suite pour vous communiquer plus d'informations à propos du Dossier détaillé de mémoire et à propos du Dossier synthétique de mémoire.

Le Dossier détaillé de mémoire correspond à une sélection de documents issus des fonds d'archives de l'Andra, concernant le centre de la Manche, qui seront imprimés sur papier permanent, afin d'assurer une conservation sur plusieurs siècles. Deux exemplaires sont prévus, puisque cela figure dans nos prescriptions techniques. Un exemplaire sera versé aux Archives nationales et un exemplaire sera conservé au Centre Manche.

Le DDM est actuellement en cours de constitution. La sélection des documents a été initiée au début des années 90. À ce jour, quatre versements imprimés sur papier permanent ont été versés aux Archives

nationales et au Centre de la Manche. Il y a eu un premier versement important en 2004, avec 617 boîtes d'archives, correspondant à environ 8000 documents, avec des plans, soit un total d'environ 500 000 pages. Un deuxième versement a eu lieu en 2005, avec 2300 documents. Un troisième versement est intervenu en 2010. En 2023, il y eut un versement plus limité, et récemment effectué.

L'objectif est que ce dossier détaillé de mémoire soit accessible pour un usage régulier par les exploitants sous format numérique, sachant que le format papier permanent est destiné à être conservé et à ne pas être abîmé par l'usage que nous en faisons en l'exploitant régulièrement.

Concernant ce Dossier détaillé de mémoire, aujourd'hui, c'est une exigence du Code de l'environnement. C'est l'article R 593-75, qui nous demande que ce corpus de documents soit finalisé au moment où l'Andra déposera le dossier de demande d'autorisation de fermeture et de passage en phase de surveillance.

En termes de planning, l'Andra a fait le choix de phaser ce projet avec le projet de confortement d'état de la couverture, car, à la demande de l'Autorité de sûreté, ces travaux de confortement des talus constituent un préalable à la demande de dépôt du dossier de demande d'autorisation de fermeture.

Ce Dossier détaillé de mémoire est également une exigence issue des prescriptions techniques du Centre de la Manche. Il nous est demandé que le support soit adapté à une conservation durant plusieurs siècles, que les documents soient archivés de manière sûre et dans des conditions de conservation adaptées, et donc qu'ils soient établis en deux exemplaires, conservés en deux endroits distincts, de façon à être sûr de toujours pouvoir accéder à au moins l'un des deux exemplaires.

L'Andra a fait le choix du papier permanent et a fait le choix de confier un exemplaire aux Archives nationales.

S'agissant de l'historique, la sélection des documents a été initiée au début des années 90. Des versements ont déjà été réalisés aux Archives nationales sous forme d'impressions sur papier permanent. À la demande de l'Autorité de sûreté, à l'issue de l'instruction du rapport de sûreté de 2009, une expertise du Dossier détaillé de mémoire a été menée. Cette expertise a consisté en un test du Dossier détaillé de mémoire, avec trois groupes, deux groupes internes à l'agence, avec un groupe de personnes connaissant assez bien le Centre Manche, un groupe de personnes ne connaissant pas du tout le Centre Manche, et un

troisième groupe constitué de personnes externes à l'Andra. La conclusion de ce travail d'expertise et de tests a conduit l'Andra à considérer qu'il était nécessaire de reprendre et de retravailler ce Dossier détaillé de mémoire afin d'améliorer le classement des documents et ainsi permettre une recherche plus facile de l'information.

Ce travail de reprise du Dossier détaillé de mémoire a démarré en 2012. Il s'agit d'un travail long et fastidieux. Il a été confié à des archivistes, ce qui n'était pas le cas lors des phases précédentes. Sur cette base, les archivistes ont défini une méthodologie de travail. Il s'agit d'une méthodologie à la fois générale pour l'ensemble de l'agence, puisque cette constitution de Dossier détaillé de mémoire concerne toutes les installations nucléaires de base de l'agence et, d'autre part, d'un document plus spécifique pour le Centre de la Manche afin de guider plus spécifiquement le travail.

Le travail de classement des documents se fait en format numérique. Il est établi selon une approche définie avec les archivistes et les experts techniques. Une approche à la fois chronologique et thématique a été retenue, en distinguant bien les différentes phases de vie de l'installation et, au sein de chaque phase, les thèmes jugés pertinents à retenir. Je vous en montrerai un extrait tout à l'heure.

Pour faciliter la recherche, des outils archivistiques ont été créés. Cela comprend notamment la création d'un instrument de recherche, d'un glossaire permettant d'expliquer un certain nombre des termes et des sigles, etc., ainsi que des fiches d'aide à la recherche. Un groupe de travail a été mis en place, réunissant des experts métiers et des archivistes, ainsi que la réalisation d'exercices de recherche pour tester la complétude et la robustesse de ce Dossier détaillé de mémoire. À propos de l'autorité de sûreté, nous avons l'obligation de réaliser au moins une fois par an un exercice de recherche. En 2023, un poste supplémentaire d'archiviste a été créé, spécifiquement dédié au Centre de la Manche. Il a pris le relais du travail commencé en 2012, afin de poursuivre la reprise des documents.

À titre d'illustration, voici comment est organisé le Dossier détaillé de mémoire. Vous y trouvez les grandes phases de vie. Une première phase de vie concerne la période jusqu'en 1969, avec les documents relatifs à la création du Centre de stockage. Une deuxième phase couvre la période 1969-1994, correspondant à la phase de fonctionnement du Centre, avec les plans, les documents d'exploitation, les cahiers d'exploitation, les colis de déchets, la couverture et la partie entreposage des déchets, puisque le Centre de la Manche avait aussi une fonction d'entreposage de déchets qui sont repartis chez d'autres

exploitants. Ensuite, une phase concerne la mise en place de la couverture et la préparation de la phase de surveillance. Enfin, il y aura la phase de surveillance.

Le versement réalisé en 2022 et déposé en 2023 aux archives nationales concerne la thématique de la surveillance. Ce versement a été établi selon la nouvelle méthodologie définie à la suite de l'expertise. Pour la suite, un nouveau versement est prévu vers 2027, lorsque le travail de reprise engagé en 2012 sera finalisé. Ensuite, des versements réguliers permettront d'intégrer les documents nouvellement produits, puisque la production documentaire se poursuit.

Nous allons maintenant passer au Dossier synthétique de mémoire. Mais avant cela, je ne sais pas si vous avez des questions à propos du dossier détaillé de mémoire ? Non.

À propos du Dossier synthétique de mémoire, le terme retenu par le Code de l'environnement est "Dossier synthétique". Comme son nom l'indique, il s'agit d'un support synthétique de quelques dizaines de pages qui regroupe les informations essentielles concernant le Centre de la Manche. Sa vocation est d'être diffusé à un large public, aux institutions, aux associations et au grand public, notamment les riverains.

Il présente, dans un format adapté au public, l'historique du Centre de stockage, les différents modes de stockage, la nature radiologique et chimique des déchets stockés, les inventaires des ouvrages et les risques résiduels, ainsi que les moyens de s'en prémunir. Il constitue également une clé d'entrée vers le Dossier détaillé de mémoire, ce qui est l'un des retours d'expérience issu de l'expertise réalisée en 2012. Il repose réellement sur un principe de diffusion large, ce qui constitue la force de sa fonction mémorielle. Il s'agit aujourd'hui d'une exigence du Code de l'environnement et la version actuelle est une version préliminaire qui devra être mise à jour lors de la demande d'accord préalable à l'ASNR pour le passage en phase de surveillance.

Je vais maintenant vous présenter les étapes de construction de ce Dossier synthétique de mémoire. Le Dossier synthétique de mémoire trouve son origine en 1996, lors de la commission Turpin, qui a évalué la situation du Centre de stockage de la Manche au moment où l'Andra demandait le passage en phase de surveillance. La commission Turpin a recommandé de présenter une sélection d'informations essentielles destinées à une diffusion large au niveau local. La première édition de ce dossier a été établie en 2007 et présentée à l'Autorité de sûreté nucléaire avec le rapport de sûreté de 2009. Ce document comptait environ

170 pages et a fait l'objet de remarques de la part de l'ASNR. Ces remarques ont été prises en compte dans le cadre du réexamen de 2019. L'Andra a également proposé ce document à la relecture du groupe mémoire, qui a ainsi formulé plusieurs observations à la lecture de ce document.

En parallèle, un groupe de travail s'est constitué au niveau de l'Agence pour l'énergie nucléaire. Ce groupe a travaillé à propos du Dossier synthétique de mémoire, principalement orienté sur les stockages géologiques profonds, en s'appuyant notamment sur le Dossier synthétique de mémoire du Centre de la Manche comme base de travail. Entre-temps, le Code de l'environnement a introduit l'exigence de produire un Dossier synthétique de mémoire. En 2019, l'Andra a présenté une nouvelle itération de ce Dossier synthétique de mémoire. Cette nouvelle version a fait l'objet d'un travail avec le groupe mémoire sur la première partie appelée "ultra-synthèse", ce document étant composé de trois parties. Cette version est aujourd'hui diffusée sur le site internet de l'Andra et a été transmise aux élus locaux en 2023.

D'un point de vue réglementaire, cette version devra être mise à jour lors de la demande d'autorisation de fermeture de l'installation nucléaire de base. Du point de vue réglementaire, elle pourra également faire l'objet de quelques mises à jour durant la phase de surveillance et, lorsqu'elle sera considérée comme définitive, elle sera imprimée sur papier permanent et diffusée largement aux institutions pérennes, comme les mairies ou les chambres de notaires, etc.

Voici comment est structuré le Dossier synthétique de mémoire. C'est donc bien un dossier à destination du public. La structure du dossier repose sur un principe en trois niveaux, et sur le fait que cela soit présenté un peu à la façon d'un parcours initiatique, ce qui permet d'accéder par étape à une information de plus en plus précise. On part de l'ultra-synthèse, qui est en recto verso, sous la forme d'un document présentant le Centre Manche et alertant à propos des dangers résiduels après les 300 ans de surveillance.

Comme je l'ai dit, c'est un document qui a été initié par le groupe mémoire et finalisé avec la contribution de l'Université de Limoges, donc le laboratoire de linguistique et de sémiotique, qui nous a aidés justement à réfléchir à cette notion de parcours et à la manière d'accéder à l'information, d'une information très macroscopique vers quelque chose de plus en plus précis.

Le deuxième niveau, c'est ce que nous appelons le « Dossier d'informations clés ». C'est un document qui fait une quarantaine de pages. Là aussi, c'est un dossier vraiment grand public et qui est établi sur la

base du sommaire qui a été défini par le groupe de travail de l'AEN, auquel l'ANDRA a participé. Le format de ce document est destiné aussi à être suivi à l'international par tous les pays qui disposent de centres de stockage, et l'idée est que, sur la dernière page de ce document, il soit fait mention des autres centres de stockage qui existent, en France, en premier lieu, et à l'international. On se dit que, si l'on fait mention d'un centre de stockage ailleurs, à l'international, cela aide aussi à maintenir la mémoire des centres qui existent en France.

Et le troisième niveau, c'est ce que nous appelons les « Fiches repères ». Il comprend trois fiches. La première est une fiche qui est dédiée à décrire l'histoire du Centre de stockage de la Manche. C'est donc une fiche qui est purement à l'initiative de l'ANDRA. La deuxième fiche répond à une exigence du Code de l'environnement et présente l'inventaire des déchets stockés, leur évolution dans le temps, avec un inventaire radiologique et chimique par ouvrage de stockage. Et la troisième fiche est une fiche qui a été établie à l'issue de l'instruction, à la demande de l'ASNR, qui est destinée à permettre d'identifier, ou de mieux identifier, s'il y a des risques liés à la présence du stockage. Les fiches font état de l'existence du Dossier détaillé de mémoire, pour permettre à celui qui le souhaite d'aller plus loin et d'accéder au Dossier détaillé de mémoire pour y trouver des informations.

Ensuite, nous allons vous détailler des solutions actives concernant la mémoire et je vais passer la parole à ma collègue.

Avant cela, est-ce que vous avez des questions concernant le Dossier synthétique de mémoire ?

M. le PRESIDENT.- M. BOUST demande la parole.

M. BOUST.- Il y a sûrement bien d'autres activités humaines qui mériteraient que nous constituions des dossiers de mémoire. Est-ce que cela existe dans d'autres domaines ? Je pense, par exemple, à l'enfouissement de déchets ultimes liés à l'incinération de déchets domestiques. Ne serait-ce que cela, parce que tout le monde en a conscience.

Mme DRESSAYRE.- Je peux vous donner un exemple. À Nantes, il y avait une industrie, je crois, chimique, qui avait constitué, au XVIII^e au XIX^e siècle, tous les éléments de mémoire. Et quand la ville de Nantes a travaillé sur le tramway, ils ont eu accès à ces informations.

M. BOUST.- J'ai l'impression que cela reste exceptionnel. C'est bien triste.

M. le PRESIDENT.- (inaudible).

Un intervenant.- Comme il s'agit d'une mémoire sur un temps extrêmement long, est-ce qu'il est imaginé d'autres supports d'enregistrement que le papier ? Parce qu'à l'horizon de mille ans et tout cela, ce sera...

Mme DRESSAYRE.- L'Andra travaille sur ces sujets-là dans le cadre du programme mémoire, et il y a notamment des travaux sur disque saphir, une impression... Sur ce slide, voici des exemples de matériaux plus pérennes. Il y a un disque saphir.

Il y a aussi des tests qui sont faits sur les céramiques. L'idée, c'est de laisser des traces. C'est pour le projet de stockage profond. Au moment de la fermeture des puits, l'idée est d'intégrer des petites céramiques qui permettraient, avec l'érosion, de se dégager au fil du temps et cela permettrait de communiquer des informations sur une existence non naturelle, artificielle de quelque chose. La pierre reste un marqueur historique avec des gravures. Mais oui, l'Andra travaille sur ces sujets-là.

M. FOOS.- (Début hors micro / Inaudible). Je ne me souviens pas que nous avons eu la dernière version, pour que l'on puisse dire un peu ce que l'on en pense, idem pour les fiches repères. On en a parlé, mais s'agissait-il de la dernière version ? Je me souviens qu'on en a parlé, puisque je me souviens des calculs, etc.

Mme DRESSAYRE.- À ma connaissance, vous avez participé jusqu'à la fin à la constitution de l'ultra-synthèse.

M. FOOS.- Oui, cela veut donc dire que la version est désormais terminée ?

Mme DRESSAYRE.- Oui, la version est consultable sur le site, mais nous l'avons déjà distribuée en CLI.

Mme GERMAIN.- Nous vous avons distribué aussi le Dossier synthétique de mémoire dont Catherine a parlé. Et, dans ce dossier synthétique, on retrouve l'ultra-synthèse et les fiches repères, en l'occurrence.

M. FOOS.- Oui, parce que l'autre, évidemment, quand il y aura à peu près un million de pages, ce ne sera pas très facile, cependant, pour des spécialistes, cela vaut la peine.

M. RECARTE.- C'est ce qui a été présenté à l'instant. L'ultra-synthèse a été distribuée.

M. FOOS.- Oui, cela, nous l'avons vue.

M. RECARTE.- Oui, et en plus, cela a été distribué, comme on l'a évoqué tout à l'heure, au niveau des élus. Cela a été distribué en CLI, donc vous devez en avoir une version quelque part.

Ensuite, comme Catherine l'a dit, c'est un document qui permet, si besoin, de venir nous solliciter pour vous transmettre des éléments autres que ceux contenus dans ce Dossier synthétique et qui auraient trait à la mémoire détaillée.

M. FOOS.- Oui, donc depuis, vous n'y avez plus retouché.

M. RECARTE.- Cela a été aussi évoqué. Elle est finalisée dans sa version de 2019. Il y aura une autre évolution au moment du dépôt du dossier de demande de fermeture du Centre. Et il y aura potentiellement d'autres évolutions de ce Dossier synthétique de mémoire dans un futur plus lointain, si certains réaménagements sont réalisés sur le Centre et nécessitent cette évolution.

M. FOOS.- Bien sûr. Et pour les fiches repères, c'est pareil, elles sont finalisées et terminées ?

M. RECARTE.- Comme je viens de le dire, c'est terminé au stade...

M. FOOS.- D'accord.

M. RECARTE.- Et en fonction de ce qui aura pu évoluer au moment du dépôt de la demande de fermeture, il y aura peut-être des évolutions à la marge ou des évolutions plus conséquentes de ce dossier synthétique.

M. FOOS.- Pour parler du papier : évidemment, ce ne sont pas des millénaires, mais il se trouve qu'à titre personnel, nous avons un ancêtre qui a fait cela il y a plus de 300 ans, qui a écrit un papier, qui a raconté sa vie dans un cahier. Ce n'était pas du papier permanent, c'étaient les supports de l'époque. Je peux vous le dire que c'est impeccable. Ce cahier a traversé plein d'aléas, même des inondations, et l'encre n'a pas

bougé. Pourtant, encore une fois, il a utilisé ce qu'il y avait à l'époque, et il n'avait pas imaginé que, 300 ans après, quelqu'un le lirait encore. Ici, au moins, aujourd'hui, il y a une réflexion pour que cela tienne. Nous pouvons donc espérer que cela tiendra des siècles et des siècles.

M. RECARTE.- C'est bien pour cela que nous utilisons des supports de l'époque. Le papier permanent, c'est un papier brut, avec des encres non agressives et stables. C'est aussi la raison pour laquelle nous essayons de lui donner des conditions de conservation qui favorisent son maintien et sa pérennité dans le temps.

M. FOOS.- Je peux vous dire que cela fonctionne.

M. RECARTE.- Nous avons pu relire des lignes, en effet.

Un intervenant.- Nous avons perdu énormément d'informations et de papiers. Si vous allez dans les archives, les documents qui datent de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, et jusque dans les années 50, vous avez des pages qui disparaissent et qui s'effacent. Il y a des tonnes de documentation à ce sujet. Il faut revenir à ce qui était fait avant, avec des matériaux beaucoup plus simples, y compris la simple encre de Chine à base de carbone et qui fonctionne très bien. Mais la question porte plutôt sur l'entreposage et les conditions de conservation, parce que ce sont elles qui jouent un rôle déterminant pour la pérennité.

M. le PRESIDENT.- Nous poursuivons.

Mme GERMAIN.- Après les solutions passives, je vais vous parler des solutions actives concernant la mémoire. Nous en avons déjà un peu parlé. Ce sont des solutions que nous menons au quotidien. Cela se fait dans le cadre des assemblées générales de la Commission locale d'information, mais aussi avec le public. Cela passe par des visites, par des journées portes ouvertes. Nous participons aussi à des événements, comme la Fête de la science, ce qui nous permet de parler de ce que l'on peut faire en matière de conservation et de transmission de la mémoire. Ce sont aussi des échanges avec les élus et les riverains des sites. Nous organisons des expositions. Nous en avons une actuellement, qui se termine prochainement, intitulée « Temps du ciel, temps des hommes », présentée dans notre bâtiment d'accueil. Cela passe aussi par le parrainage d'associations locales. Nous publions également un journal de site, que vous recevez sûrement et dans lequel nous pouvons présenter nos travaux en matière de mémoire.

Le groupe mémoire, dont M. FOOS a parlé précédemment, est composé d'au moins quatre représentants dans cette assemblée. Il a été créé en 2012. L'objectif était d'impliquer le public dans les travaux de conservation et de transmission de la mémoire, et puis de tenter de trouver ensemble des solutions de préservation, de coconstruire quelque chose. Ce groupe est composé de profils variés : anciens salariés du nucléaire, élus locaux ou anciens élus locaux, archivistes, acteurs de la vie associative. Ce sont toutes des personnes volontaires et bénévoles.

Ce groupe a réalisé de nombreuses actions, puisqu'il a largement contribué à l'élaboration du Dossier synthétique de mémoire et de l'ultra-synthèse. Un ancien salarié de l'Andra, malheureusement décédé depuis, qui avait connu le site depuis son origine jusqu'à sa fermeture, a pu légender des photographies. Un groupe de travail a constitué une revue de presse, notamment en allant parcourir le journal de la Presse de la Manche, et ils ont sélectionné des articles de 1967, deux années avant la création du site, jusqu' à 1991. Pourquoi jusqu'en 1991 ? Puisqu'ensuite, à partir de 1992, l'agence a mis en place une numérisation. On a trouvé judicieux de réaliser cet exercice pour la période plus ancienne. Le groupe a également contribué à des visites théâtralisées. Ces visites, nous les avons proposées en 2019 lors du cinquantième anniversaire du Centre. Ces visites ont permis de retrouver beaucoup d'anecdotes de personnes qui avaient vécu l'histoire du site. Et puis, le groupe a contribué à la réalisation d'une exposition itinérante. L'objectif de cette exposition étant de valoriser tous ces travaux et les travaux qui ont été menés par les trois sites, donc celui de l'Aube, celui de la Manche et celui de la Meuse-Haute-Marne.

Cette exposition est en cours de finalisation et je vais vous en parler plus en détail. C'est une exposition qui s'appelle « Mémoire pour le futur ». C'est une exposition qui est pilotée par l'Andra et nous sommes accompagnés par plusieurs agences pour la partie muséographie et scénographie. Le projet a vu le jour il y a déjà quelques années, puisqu'au moment des dix ans des groupes mémoire, nous avons réalisé un séminaire et, à l'issue de ce séminaire, ce qui est ressorti, c'était de pouvoir proposer une exposition, mais qui est itinérante et qui est placée sous le signe du jeu, avec beaucoup de choses ludiques et interactives. Il y a eu des ateliers qui ont été réalisés avec les trois groupes. (Manque début audio 5) ... Groupe mémoire, vous voyez, entre 2023 et 2024. Nous avons été accompagnés des muséographes et des scénographes. Et puis l'objectif, c'était de voir comment nous allions un petit peu structurer cette exposition.

Je vais vous présenter les différents îlots. Il y a huit îlots thématiques, le but étant aussi de pouvoir manipuler. Dans le courant de cette année, le design et les supports ont été retenus. Nous sommes partis sur l'idée d'un support sobre, en bois, ce que l'on a aussi dans la scénographie de notre bâtiment d'accueil, en l'occurrence, afin que nous puissions valoriser les travaux des groupes mémoire. Cela a pris aussi un petit peu plus de temps que prévu. Là, au moment où je vous parle, nous sommes dans la phase de fabrication de l'exposition. Et ensuite, nous serons dans celle de la valorisation. Actuellement, l'exposition est en cours de fabrication et nous savons même que le premier îlot sera prêt à la mi-janvier. Vous voyez, c'est tout frais.

Et puis, nous sommes en train de travailler sur un plan de valorisation pour voir (inaudible) dans quels lieux, le but étant de la présenter, vous l'aurez compris, dans l'Aube, dans la Manche et dans la Meuse/Haute-Marne.

Comment s'organise cette exposition ? Je ne vais pas entrer dans le détail, mais vous voyez, ici, c'est pour vous montrer qu'elle se présente en huit îlots. Il y aura beaucoup de manipulations, elle va être interactive, et puisqu'on l'a voulue aussi facilement transportable, donc avec un système de caissons.

Je l'ai dit, il y a huit thématiques. On va revenir sur ce qu'est un déchet radioactif et c'est ce qui vous est présenté ici, sur la droite, « Déchets radioactifs : kesako ? », avec les différentes catégories de déchets. Puis : « La mémoire à l'épreuve du temps », « Un héritage à transmettre » « Le poids des mots » « Gravée dans le marbre ». Je vais m'arrêter sur les parties pour lesquelles les groupes mémoire interviennent le plus, notamment pour cette partie « Gravée dans le marbre », nous aurons une présentation de l'ultra-synthèse qui a été réalisée par le groupe de la Manche. Ensuite : « Tous les chemins mènent à la mémoire », ce sont des travaux menés par le groupe de l'Aube, avec une Escape box qui a été réalisée et des interviews qui avaient été menées auprès d'anciens salariés ou d'anciens riverains du CSA de l'Aube.

Concernant « Le futur conjugué à tous les temps », nous présenterons la bande dessinée qui a été réalisée par le groupe de l'Aube et quelques éléments de revue de presse du groupe de la Manche.

Et puis, pour la dernière thématique, « Passeurs de mémoire, et vous ? », son but c'est de dire : « vous, vous êtes venus nous voir, vous avez vu cette exposition, comment allez-vous être à votre tour les passeurs de cette mémoire maintenant ? Comment allez-vous œuvrer pour transmettre la mémoire ? En

l'occurrence, nous présenterons aussi cette œuvre de « Passage de relais » qui a été construite en Meuse-Haute-Marne, ainsi que des scènes théâtralisées.

Puis, sur votre droite, vous voyez un système de tickets qui sera remis, que les visiteurs pourront reprendre et sur lesquels ils pourront noter un petit message, qu'ils pourront déposer dans une urne pour être les passeurs de relais.

Ici, même chose, nous avons, à l'Andra, répertorié des lieux qui, potentiellement, pourraient accueillir cette exposition. Si vous avez aussi des idées de lieux qui seraient disponibles, n'hésitez pas à nous les proposer. Nous imaginons que l'exposition sera présentée pour une durée d'un mois et demi à deux mois. Si vous avez des idées, nous sommes aussi preneurs de lieux, en local, qui pourraient accueillir notre exposition dans la Manche.

M. le PRESIDENT.- Mme HOVNANIAN, vous avez la parole.

Mme HOVNANIAN.- Le groupe mémoire me paraît particulièrement important pour le travail qu'il fait, mais aussi parce que c'est un exemple de ce que nous devons faire pour mieux connaître ce que nous avons sur nos territoires et mieux passer justement la mémoire à nos enfants de ce que nous leur léguons.

Est-ce que nous pouvons avoir un peu de détail sur la manière dont cela se passe, parce que vous me parlez de bénévoles, je suppose donc qu'il n'y a pas de salariés ? Comment cela se passe-t-il ? Quels sont les fonds dédiés au groupe mémoire ?

Mme GERMAIN.- C'est l'Andra qui pilote ce groupe mémoire. Dans le passé, nous avons fait des appels à volontaires. Il est vrai que le groupe actuel existe depuis le départ, je dirais depuis 2012. De nouvelles personnes sont venues se greffer. Vous allez pouvoir retrouver, par exemple, des personnes qui ont travaillé dans des bibliothèques, des membres de groupes de recherche archéologique. Je dirais que si vous, Madame, vous souhaitez intégrer ce groupe, il n'y aurait aucun problème. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Mme HOVNANIAN.- Merci, c'est gentil. Et à propos des fonds ?

M. RECARTE.- Ce sont des bénévoles. On a des fonds qui sont dédiés pour l'ensemble de nos activités, et notamment pour les aspects communication, mémoire. Il s'agit de financement de l'Andra pour ces sujets. Il n'y a pas de rémunération des personnes qui viennent participer. Dommage ! (Rires).

Mme HOVNANIAN.- Mais en termes de fonds, justement, de combien parle-t-on, j'entends annuellement ?

Mme GERMAIN.- Je ne saurais pas vous dire. On a parlé du programme mémoire précédemment. C'est donc le programme Mémoire de l'agence qui gère aussi ces groupes. Je pourrais rechercher, mais je ne saurais pas vous dire ce que représentent annuellement ces travaux. Je ne saurais pas répondre. Mais nous pourrions questionner les personnes en charge du programme Mémoire là-dessus. Elles sauront vous répondre.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Si, Guillaume CROCHEMORE demande la parole.

M. CROCHEMORE.- Je suis désolé d'être très bavard ce matin. Que nous reste-t-il du passé ? En général, ce sont des tombes, des monuments, que ce soient des monuments aux morts ou des monuments religieux. Est-ce que vous avez travaillé sur l'inscription dans l'espace public ? Parce que, l'inscription, aujourd'hui, on l'a forcément quand on voit le site. Mais est-ce que demain, dans la conservation de la mémoire, on prévoit la réalisation de monuments dans lesquels nous conserverions cette mémoire ?

Mme RECARTE.- On y réfléchit. On réfléchit notamment, dans le projet de pérennisation de la couverture, sur les marqueurs qui ont pu être présentés tout à l'heure. Ce sont des idées que l'on a aujourd'hui, ou le marqueur mémoriel, comme l'évoque l'un de nos collègues qui pilote la partie pérennisation de la couverture, se traduirait par le fait de mettre de grandes tuiles ou des éléments structurels imposants, qui peuvent ainsi faire l'objet d'une forme de marqueur mémoriel, même si, en local, on n'apprécie pas forcément la chose, et moi le premier. Cependant, cela peut être aussi interprété comme cela.

C'est un ensemble de sujets qui sont étudiés – on parlait de financement tout à l'heure – , des sujets qui sont développés, étudiés, et dont la pérennité est étudiée également. Il y a des choses que l'on ne retient pas et il y a des choses qui vont être mises en œuvre, parce qu'on sait que cela devrait fonctionner. Et la mémoire va vivre aussi avec tous ces développements et le maintien du programme mémoire, puisqu'il s'applique à toutes nos activités. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question.

M. CROCHEMORE.- Oui, en partie, mais c'est vrai que je pensais à une inscription dans l'espace public, avec vraiment des mémoriaux dont la vocation ne serait pas d'être une tuile représentative. Il s'agirait plutôt qu'il y ait un objet de l'espace public qui vienne « commémorer », en tout cas, indiquer qu'il y a ici quelque chose.

Mme DRESSAYRE.- Il y a eu des projets de stèles, par exemple. Cela fait partie des choses qui sont examinées dans le cadre du programme mémoire.

M. RECARTE.- En complément, cela a été évoqué déjà tout à l'heure : aujourd'hui, nous sommes inscrits au cadastre, c'est normal, cela le sera encore demain, avec la mise en place de servitudes d'utilité publique. Ce sont là des éléments qui ont été réfléchis à une époque. Nous avons pu être mis en contact avec le CEA de Grenoble, qui a mis en place des servitudes d'utilité publique réellement sur l'une de leurs installations. Nous devons reprendre contact avec eux pour voir comment ils ont procédé, ce que cela a pu apporter en termes de pérennité de l'information au niveau local.

Quant à la vocation à très long terme du site, nous parlons donc de dangerosité à long terme, dans l'ultra-synthèse mentionnée, cela est mentionné un peu partout. Nous avons aussi des réflexions à propos de ce que devrait devenir cet espace local à long terme. Il y aura des réflexions à propos de ces sujets-là. Cela a été un peu tourné en dérision dans un reportage tourné par France 3 sur notre installation, il y a quelque temps, et dans lequel j'ai évoqué le fait que nous pourrions en faire une réserve naturelle. Cela peut prêter à sourire, pour autant, cela peut être également un marqueur de ce type-là.

M. le PRESIDENT.- Madame HOVNANIAN, vous avez la parole.

Mme HOVNANIAN.- Je crois que tout à l'heure, vous aviez parlé de Street Art. Quand nous parlons de l'espace public, cela pourrait être aussi une idée pour une meilleure conscientisation. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

Mme GERMAIN.- Le Street Art, c'est quelque chose qui a été fait sur notre site, dans l'Aube, et cela a été fait sur des alvéoles de stockage, avec une collaboration avec un street-arteur local. C'est vrai que nous avons été aussi approchés par le CSM. Je l'ai dit précédemment, mais je crois qu'il faut bien retenir que l'art est vecteur de mémoire. Nous voyons bien qu'au fil des siècles, l'art va permettre de transmettre la mémoire. Effectivement, cela pourrait être des projets que nous pourrions mettre en place aussi au CSM et

travailler ainsi avec des street-artistes. Cela n'est pas encore le cas aujourd'hui, mais cela pourrait faire partie de pistes, tout à fait.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. VASTEL.- Je ne fais peut-être plus partie de la CLI, mais je voudrais quand même faire une remarque concernant la mémoire longue. Quand on regarde ce qui s'est passé ici, dans le Cotentin, il y a 3000 ans, il y avait les Celtes qui ont fait des tumulus. Et là, quand on regarde toutes les fouilles archéologiques qui ont été faites ces 100 dernières années, et récemment, on voit qu'avant que l'usine Orano soit faite, on a fouillé ces tumulus de Celtes et on les a détruits. J'imagine que, dans 3000 ans, le site de l'Andra ne va pas ressembler à ce qu'il est actuellement. Et si, dans 3000 ans, les gens qui y habiteront veulent trouver de la place, ils vont fouiller. Nous l'avons fait pour des installations qui ont 3000 ans, pourquoi ne le feraient-ils pas dans 3000 ans ? C'était une remarque que je voulais faire.

M. le PRESIDENT.- Monsieur FOOS, vous avez la parole.

M. FOOS.- Je suis membre de la CLI, donc je veux intervenir. Simplement, je voulais rebondir à propos de ce que disait Dominique BOUST en tant que citoyen, c'est-à-dire que c'est un peu dommage que l'industrie nucléaire ait cette culture du déchet que n'ont pas d'autres industries. Parce que les déchets chimiques, nous allons les retrouver, nous ne savons pas où. Même les éoliennes et les panneaux photovoltaïques qui durent 20 ans, il va falloir les stocker, et, dans des millions d'années, ils n'auront pas bougé alors que, dans 300 ans, la radioactivité que nous avons ici aura quasiment disparu. C'est bien que nous ayons cette culture du déchet, mais il faudrait que nous essayions de trouver la même culture pour tout ce qui est industriel, tous les produits industriels. Cela serait quand même une bonne chose, en particulier pour l'environnement.

M. RECARTE.- Nous ne pouvons qu'acquiescer sur ce point, mais je ne vais pas pour autant prêter le flanc à d'éventuelles remarques, et je ne vais donc pas aller plus loin à propos de ce sujet.

Monsieur VATEL, pour répondre quand même à votre remarque : l'installation de personnes sur le Centre fait partie des scénarios qui sont étudiés dans la démonstration de sûreté. Concernant le creusement d'une route, la fondation de maisons, des jeux d'enfants sur l'installation, l'utilisation de jardins potagers, tous ces scénarios, ainsi que celui de l'archéologue, nous les avons évoqués en CLI, ici même, il y a six mois. Ce

sont des scénarios qui sont pris en compte. Il y a des scénarios très spécifiques où nous allons justement simuler la présence de quelqu'un qui va réellement se positionner sur le fameux fût qui a eu beaucoup plus d'activité que les autres et qui va en subir des conséquences.

M. VASTEL.- Oui, j'ai bien compris, c'était lors de la dernière CLI. Cette fois, si je prends le cas de ce qui s'est passé, les tumulus ont été balayés aux bulldozers, à la pelleteuse.

M. RECARTE.- On a une tripléte de scénarios standards pour ces centres, avec des chantiers routiers et, comme vous l'évoquez, des bulldozers, des camions qui traversent le centre en plein milieu, dans l'axe le plus long pour recevoir le plus de doses possible. À la suite de cela, il y a la mise à plat pour y installer des résidences, avec des personnes qui y habitent, qui ont des caves, qui reçoivent donc aussi du radon, puisqu'il est disponible sur le site, puis il y a les enfants qui vont jouer dans les gravats et les déblais de ce chantier routier. Au global, cela ressemble quand même peu ou prou à ce que vous évoquez.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

11. Questions diverses

M. le PRESIDENT.- On va passer aux questions diverses, s'il y en a. Monsieur BRISSET, vous avez la parole.

M. BRISSET.- Cela fait déjà plusieurs fois que j'essaie de mettre à l'ordre du jour le problème de la pollution chimique sur le Centre. Et cela fait déjà trois fois que ce sujet est repoussé. Je voudrais savoir pourquoi. Ou bien vous manque-t-il des informations ?

M. RECARTE.- Non, simplement, c'est ce que nous avons répondu à Mme DUQUESNE. Nous l'avons repoussé deux fois seulement. C'est parce que nous avons un travail de fond qui est demandé par l'une des prescriptions de l'ASNR, et nous ne voulons pas aujourd'hui nous forcer à effectuer un travail en avance qui ne sera pas bon, sous prétexte de vous le présenter rapidement. Nous préférons attendre d'avancer complètement sur le sujet pour répondre à cette prescription, qui est totalement liée avec votre demande, et ainsi pouvoir le présenter formellement, correctement, dans l'une des prochaines CLI. Ce ne sera pas forcément en 2026, mais certainement en 2027. D'ici deux à trois ans, nous aurons quelque chose de propre

à vous présenter et qui sera cohérent avec la mise à jour de ces données et de ces études pour le prochain réexamen. C'est la raison pour laquelle nous reportons ce sujet, mais cela viendra.

M. BRISSET.- D'accord, nous vous le rappellerons.

M. RECARTE.- Il n'y a pas de problème.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Madame DRUEZ, vous avez la parole.

Mme DRUEZ.- Je ne souhaite pas précisément intervenir à propos de ce qui vient d'être dit, en dehors du fait que je me demandais si vous aviez des échéances à propos de la présentation de l'exposition, la future exposition.

Mme GERMAIN.- Cela va démarrer par le département de l'Aube, aux mois de mai-juin. Ensuite, ce sera peut-être plus dans la Meuse/Haute-Marne, et cela se terminera par la Manche.

Mme DRUEZ.- Entendu, merci. Sinon, il y a deux informations que je souhaite communiquer, mais qui n'ont pas vraiment de lien avec l'ordre du jour d'aujourd'hui. Si d'autres personnes ont des choses en lien avec l'ordre du jour d'aujourd'hui, je les invite à s'exprimer avant que je ne m'exprime moi-même.

Sinon, c'étaient juste des informations concernant la trente-septième journée des CLI que nous avons eue mardi, à laquelle un certain nombre d'entre nous ont participé. Il y avait six personnes des CLI de la Manche, ce qui n'est déjà pas si mal. Il y a des personnes ici présentes qui s'y trouvaient. Il y avait trente et une CLI représentées sur les trente-cinq, ce qui n'est pas mal. Et nous avons un sujet l'après-midi. Le matin était consacré à une session d'actualité, mais l'après-midi, nous avons "Changement climatique, un phénomène global, des conséquences locales". Ces quelques mots pour vous donner un peu la teneur des propos.

Et puis, il y a une deuxième chose sur laquelle je voudrais m'exprimer : vous avez peut-être reçu, les uns et les autres, un questionnaire en ligne concernant le Plan national de gestion des déchets et des matières radioactives, à l'action 4 du PNGMDR. Il s'agit d'une action de la DGEC, mais qui est pilotée par l'ANCCLI. Si l'ANCCLI est pilote de cette action, c'est parce qu'il s'agit d'une action qui vise à donner un cadre de dialogue entre les porteurs de projets et le territoire, lorsqu'il y a un projet relatif à une installation de déchets nucléaires sur un territoire.

J'ai accepté de prendre le pilotage de cette action au niveau de la DGEC, parce que je me souviens du désarroi de nos collègues de la Meuse et de la Haute-Marne, il y a une vingtaine d'années, lorsque les élus ne savaient pas par quel bout prendre les choses. L'idée, c'est d'essayer de faire une espèce de guide, de cadre, sur lequel les porteurs de projets et les élus pourraient s'appuyer en cas d'annonce de projet de cette nature.

En ce qui concerne le questionnaire, il est assez généraliste, mais il s'agit d'une première phase. Ce sont des attentes et des suggestions qui peuvent être recueillies. On le prend comme une orientation des attentes et des suggestions du terrain. Ensuite, cela constituera une base précieuse pour la suite des travaux. Si vous pouvez le remplir, à la bonne heure, cela nous donnera davantage de matière pour avancer.

Merci beaucoup, c'était là un message que je souhaitais vous faire passer.

M. le PRESIDENT.- Merci pour ces informations, Yveline. J'imagine qu'il n'y a pas d'autres interventions. Si, M. BRISSET en a une, une petite dernière avant de déjeuner.

M. BRISSET.- Je voudrais savoir s'il y a un rapport d'information environnemental qui serait sorti en 2024 et qui serait disponible sur votre site ou ailleurs ?

M. RECARTE.- Il y a le rapport annuel qui sort tous les 20 juin et qui est disponible en ligne sans problème. Et, comme chaque année, nous avons publié également le Bilan de la surveillance du site et de son environnement, qui est sorti le 30 avril, et celui-ci peut vous être transmis sur demande. Si vous avez une adresse e-mail, vous pouvez nous la communiquer et nous vous l'enverrons.

M. le PRESIDENT.- Nous allons pouvoir clore la séance. Pour ceux qui déjeunent, je rappelle que le déjeuner est à l'auberge des Gobelins, au Manoir du Tourp. Merci de votre présence et bonne journée.